Charles Dutoit
visé par des allégations d'inconduite sexuelle

Page A 3





Zeitgeist
Lettre au barbu qui mange trop de biscuits

Page B 10

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CVIII Nº 292 LE DEVOIR, LE VENDREDI 22 DÉCEMBRE 2017 1,30 $ + TAXES = 1,50 $

Le pari perdu de Rajoy

FRANÇOIS BROUSSEAU



« La république catalane a vaincu la monarchie du 155. » C'est par ces mots que Carles Puigdemont, le président renversé et en « exil auto-infligé » à Bruxelles, a commenté hier les résultats des élections en Catalogne. Des élections forcées, issues de la dissolution, le 27 octobre dernier, du gouvernement indépendantiste de Barcelone.

Lorsque, à la suite du référendum illégal du 1er octobre et de la proclamation d'indépendance (immédiatement suspendue) du 26, Madrid a sorti des boules à mites l'article 155 de la Constitution espagnole, on avait alors parlé d'« arme atomique ». Dissolution du gouvernement régional, mise sous tutelle directe des ministères, des services catalans, etc.

Sur le coup, on avait imaginé le pire, à l'image de la période la plus noire du franquisme lointain (1939-1975), qui était brutalement et foncièrement anti-catalan. On pressentait des purges généralisées, à tous les étages et pas seulement au sommet, une tutelle prolongée, l'occupation dans les rues, la Guardia Civil omniprésente, des manifestations réprimées…

D'ailleurs, une telle approche « épuratrice », dans sa version la plus lourde, la plus intransigeante, était effectivement réclamée, à Madrid, par la droite radicale du Parti populaire (PP) du premier ministre, Mariano Rajoy… mais aussi par un parti « centriste », nommé Ciudadanos (« Citoyens », ou Ciutadans en catalan), parti centriste, mais également centralisateur et radicalement anti-indépendantiste.

◆ ◆ ◆

Mais M. Rajoy, soudain colombe parmi les faucons, a fait le pari inverse d'une résolution rapide, avec l'application d'une version « légère » de l'article 155. En d'autres termes: on dissout, mais on convoque immédiatement des élections, où tous les partis pourront concourir, même les affreux. Madrid interviendra le moins possible.

Il y aura certes eu quelques arrestations, dont celle du vice-président Oriol Junqueras, et puis ces accusations risibles de « sédition », et la fuite un peu théâtrale de Puigdemont en Belgique… Mais rien qui puisse s'apparenter à un martyre. Malgré les mots de l'ex-président en exil, ce n'était pas tout à fait le franquisme.

Non, M. Rajoy a parié sur une espèce d'« autocorrection » politique de la Catalogne. Dans son rêve fou, les Catalans, après un bon coup de règle

VOIR PAGE A 10 : **PARI**

CATALOGNE

Majorité indépendantiste confirmée

Dure défaite pour Rajoy, qui espérait briser l'élan souverainiste



EMILIO MORENATTI ASSOCIATED PRESS

Des indépendantistes catalans célèbrent la victoire de leur option aux élections régionales imposées par Madrid.

CHRISTIAN RIOUX
à Barcelone

Madrid a perdu son pari une fois de plus. En mettant la Catalogne en tutelle et en imposant des élections anticipées, le président espagnol, Mariano Rajoy, espérait ébranler la faible majorité des indépendantistes catalans. Avec une participation historique de 82%, cette majorité en Chambre a été facilement reconduite à l'occasion de ces élections menées depuis un mois dans des conditions rarement vues en Europe. La défaite est double pour Mariano Rajoy puisque son parti, le Partido Popular, arrive bon dernier en Catalogne.

Mais c'est le parti unioniste Ciutadans, dirigé par la jeune Inés Arrimadas, qui devient le premier parti de Catalogne, devançant celui de Carles Puigdemont, Junts per Catalunya (JxCat). Malgré ses 37 députés, Ciutadans ne pourra cependant pas former de gouvernement, le bloc unioniste étant nettement minoritaire.

La victoire de Puigdemont

De Bruxelles, où il est en exil, Carles Puigdemont en a appelé directement à Mariano Rajoy et à l'Europe. « La République catalane a gagné sur la monarchie qui nous impose l'article 155 [qui met la Catalogne en tutelle], a-t-il déclaré. […] Il faut une rectification et la restitution de la démocratie et du gouvernement légitime. La solution de Mariano Rajoy ne marche pas, l'Europe doit en prendre note. […] Elle doit savoir qu'aucune solution ne marchera si on ne prend pas en compte le peuple catalan. […] Dès demain matin, l'article 155 doit être levé, les

VOIR PAGE A 10 : **MAJORITÉ**

AUJOURD'HUI



Actualités › **L'ONU condamne les États-Unis.** Le Canada s'abstient de s'exprimer lors du vote sur le déménagement de l'ambassade américaine de Tel-Aviv à Jérusalem. *Page A 2*

Avis légaux..... B 8
Décès..... B 6
Météo..... B 9
Mots croisés..... B 9
Petites annonces..... B 6
Sudoku..... B 9

LE NAUFRAGE

Clichés poétiques

Le Saint-Laurent vu par le photographe Charles-Frédérick Ouellet

JÉRÔME DELGADO

Par instinct, sans programme, hors des champs de bataille. Charles-Frédérick Ouellet n'est pas un photographe militant auteur d'images-réclames. L'argentique et le noir et blanc, il les a adoptés sans parti pris. Le numérique et la couleur viendront en leur temps.

Sa seule cause serait celle de la poésie. Mais l'homme à la voix douce ne monte pas aux barricades. Il laisse parler ses images. Avec raison: elles résonnent avec force, longtemps.

VOIR PAGE A 10 : **CLICHÉS**



CHARLES-FRÉDÉRICK OUELLET/ÉDITIONS DU RENARD

Charles-Frédérick Ouellet a d'abord tourné son objectif vers les pêcheurs avant de regarder au-delà, vers l'environnement qui les entoure.

Le Canada s'abstient de réprimander les États-Unis

Les Nations unies condamnent la décision américaine de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël

MÉLANIE MARQUIS
à Ottawa

Le Canada s'est abstenu de voter sur une résolution condamnant la décision américaine de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël — un texte qui a tout de même été adopté avec une imposante majorité aux Nations unies.

La résolution sur laquelle Ottawa a préféré ne pas se prononcer a été adoptée par l'Assemblée générale dans le cadre d'une séance extraordinaire d'urgence jeudi. Elle stipulait que la décision des États-Unis n'avait pas de force légale et qu'elle devait être révoquée.

Elle a été approuvée par une large majorité: les représentants de 128 États membres l'ont appuyée, tandis que 9 ont voté contre (États-Unis, Israël, Guatemala, Honduras, Togo, Micronésie, Nauru, Palaos et les îles Marshall), que 35 se sont abstenus et que 21 n'ont pas voté.

Avant la mise aux voix de la résolution, l'ambassadrice américaine aux Nations unies, Nikki Haley, s'était présentée devant l'Assemblée générale pour déconseiller aux autres États membres d'infliger ce camouflet au gouvernement Trump.

« Les États-Unis se souviendront de cette journée où ils ont été mis à l'index et attaqués à l'Assemblée générale pour le simple fait d'avoir exercé leur droit en tant que nation souveraine », a-t-elle pesté.

« Nous nous en souviendrons lorsqu'on nous demandera, encore une fois, de faire la plus importante contribution mondiale aux Nations unies », a menacé la représentante américaine.

> *« L'impression que ça va laisser à plusieurs pays est celle que le Canada ne s'est pas levé, que le Canada a été timoré »*
>
> **Hélène Laverdière, porte-parole de l'opposition néo-démocrate en matière d'Affaires étrangères**

Le Canada, qui convoite un siège au Conseil de sécurité des Nations unies, a choisi de ne pas prendre position dans l'enceinte onusienne. À l'issue du vote, l'ambassadeur canadien aux Nations unies, Marc-André Blanchard, a pris la parole pour expliquer la décision d'Ottawa.

« Nous sommes déçus que cette résolution soit unilatérale et ne fasse pas avancer la paix à laquelle nous aspirons; c'est pourquoi nous nous sommes abstenus de voter aujourd'hui sur la résolution », a-t-il expliqué.

« La question du statut de Jérusalem ne peut être réglée que dans le cadre d'un règlement global du conflit israélo-palestinien », a indiqué M. Blanchard.

Le gouvernement Trudeau a jusqu'à présent timidement réprouvé la décision du président américain, Donald Trump, de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël et d'y déménager plus tard l'ambassade des États-Unis, qui a actuellement pignon sur rue à Tel-Aviv.



EDUARDO MUNOZ ALVAREZ AGENCE FRANCE-PRESSE

La délégation palestinienne à l'ONU se réjouit de la résolution, approuvée par une large majorité de pays, condamnant la décision américaine de reconnaître Jérusalem comme la capitale d'Israël.

Un peu plus tôt cette semaine, à l'issue d'une rencontre bilatérale avec son homologue américain, Rex Tillerson, la ministre des Affaires étrangères, Chrystia Freeland, avait refusé de dénoncer explicitement la position des États-Unis.

Lorsqu'on lui avait signalé que la position canadienne sur la question était floue, elle n'avait pas voulu la clarifier davantage. « Le Canada et les États-Unis ont des positions diverses », s'était contentée d'offrir comme réponse la diplomate en chef du Canada aux côtés du secrétaire d'État américain dans le foyer de la Chambre des communes à Ottawa, mardi.

« Nous avons toujours des discussions candides et directes », avait-elle ajouté.

Le Canada a été « timoré »

Selon la députée néodémocrate Hélène Laverdière, la décision du Canada de s'abstenir est « peut-être un peu moins pire » que celle d'enregistrer des votes qui placent « souvent » le Canada « tout seul avec les États-Unis, Israël et une couple de petits pays » sur les questions du Proche-Orient.

En revanche, « l'impression que ça va laisser à plusieurs pays est celle que le Canada ne s'est pas levé, que le Canada a été timoré », a-t-elle laissé tomber en entrevue à La Presse canadienne.

« Et je pense que ça va handicaper la candidature du Canada pour un siège au Conseil de sécurité », a indiqué l'élue montréalaise.

Car si les libéraux continuent la « tradition de vote » des conservateurs sur la question israélo-palestinienne, ils risquent de « continuer à avoir l'air un peu le chien de poche des États-Unis » et de s'aliéner ainsi un bloc de pays, dont ses alliés européens, croit Mme Laverdière.

Le Parti conservateur n'avait pas encore communiqué sa réaction à l'abstention canadienne au moment de publier ces lignes, jeudi en fin d'après-midi. La formation promettait, il y a deux semaines, de formuler une prise de position claire et limpide à la décision de Donald Trump.

Au Centre consultatif des relations juives et israéliennes (CIJA), on aurait « préféré » voir le Canada enregistrer un vote contre la résolution.

Cela aurait permis d'envoyer un signal clair qu'Ottawa « rejette les efforts continus visant à se servir des Nations unies comme une plateforme pour attaquer, délégitimer, dénigrer et isoler Israël », a déclaré par voie de communiqué le président de l'organisation, David Cape.

Si le vote de l'Assemblée générale constitue une « victoire substantielle » pour les Palestiniens, ces derniers « s'attendaient à plus », a déclaré en entrevue Sami Aoun, professeur à l'École de politique appliquée de l'Université de Sherbrooke.

Le refus de 35 pays de se prononcer, conjugué au fait que 21 autres nations n'ont pas pris part au scrutin, les a cependant privés d'un gain encore plus substantiel — en plus de prouver à quel point il y avait « un embarras » autour de cette résolution, a noté le politologue.

La Presse canadienne

UN, DEUX, GRATUIT
Achetez deux appareils et le 3e est gratuit.
Obtenez un rabais maximal de 11 586$*
Thermador



MAISON ETHIER

SUIVEZ-NOUS
Accord D Desjardins FINANCEMENT DISPONIBLE

* Sur marques et modèles sélectionnés. Le rabais s'applique sur le prix régulier. Promotion non jumelable. Malgré le soin apporté à la préparation, des erreurs pourraient s'y être glissées. Financement disponible à l'approbation du crédit. Dépôt de 25 % exigé. Achat minimum requis de 500 $ (avant les taxes). Peut prendre fin sans préavis. Détails en magasin.

ACTUALITÉS



ANNICK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

Le chef d'orchestre Charles Dutoit avait renoué avec l'OSM en 2016 à l'occasion de deux concerts.

Charles Dutoit visé par des allégations d'inconduite sexuelle

Quatre femmes racontent avoir été agressées par le chef d'orchestre

JOCELYN GECKER
à San Francisco

Trois chanteuses d'opéra et une musicienne soutiennent que le chef d'orchestre Charles Dutoit les a agressées sexuellement, entre 1985 et 2010.

Ces femmes affirment que l'ancien directeur musical de l'Orchestre symphonique de Montréal (OSM) les a retenues contre leur gré, s'est collé contre elles, qu'il leur a parfois enfoncé sa langue dans la bouche et que, dans un cas, il a mis la main de l'une d'elles dans son pantalon.

Lors d'entretiens séparés avec l'Associated Press, ces femmes ont relaté en détail les gestes que le chef d'orchestre aurait commis à leur endroit entre 1985 et 2010. Les comportements reprochés auraient eu lieu dans une voiture en mouvement, dans une chambre d'hôtel qu'occupait M. Dutoit, dans sa loge, dans un ascenseur et même dans la pénombre des coulisses.

Les femmes accusent l'actuel chef d'orchestre principal de l'Orchestre philharmonique royal de Londres, âgé de 81 ans, d'inconduite sexuelle en marge de répétitions et de concerts dans cinq villes — Chicago, Los Angeles, Minneapolis, Philadelphie et Saratoga Springs, dans l'État de New York.

« Il m'a poussée contre un mur, il a plongé ma main dans son pantalon et il a enfoncé sa langue dans ma bouche », a raconté la mezzo-soprano à la retraite Paula Rasmussen. L'incident se serait produit dans la loge de M. Dutoit à l'Opéra de Los Angeles en septembre 1991.

M. Dutoit, qui est aussi le chef lauréat de l'Orchestre de Philadelphie et le chef d'orchestre émérite de l'Orchestre symphonique de la NHK de Tokyo, n'a pas répondu aux multiples demandes de commentaires formulées à son bureau de l'Orchestre philharmonique royal de Londres et à son bureau de Montréal.

Le Royal Philharmonic de Londres a répondu que M. Dutoit est actuellement en vacances, mais que les courriels de l'Associated Press lui ont été transmis. L'orchestre londonien, qui accueille Charles Dutoit pour une trentaine de concerts chaque année, soutient « n'avoir jamais reçu de plaintes ou d'allégations de comportement inapproprié » liées au chef. La philharmonique rappelle qu'« elle prend très au sérieux sa responsabilité de maintenir un environnement de travail sécuritaire ».

> *« Il n'y a rien qui cloche chez lui en tant que musicien. Mais on a toléré qu'il se comporte en prédateur loin de la scène. »*

L'Orchestre de Philadelphie s'est pour sa part dit « horrifié d'apprendre ces accusations profondément troublantes » au sujet de celui qui y avait le statut de chef lauréat. « Nous n'avions aucune connaissance de ces allégations », est-il écrit dans le communiqué envoyé au *Devoir* jeudi. L'Orchestre précise n'avoir aucun engagement futur avec M. Dutoit.

L'Orchestre symphonique de Boston a annoncé, par communiqué, qu'il mettait fin à ses collaborations avec le chef d'orchestre qui a été régulièrement invité à diriger ses musiciens depuis 1981.

Au cours de sa longue carrière, Charles Dutoit a aussi dirigé les orchestres de Paris et de Montréal, et il a parcouru la planète à titre de chef invité. Il doit diriger l'Orchestre philharmonique de New York le mois prochain, pendant quatre journées consacrées à Ravel, l'une de ses spécialités.

La peur de porter plainte

Les quatre femmes affirment que le chef d'orchestre suisse les a attirées dans un endroit isolé sous prétexte de discuter ou de répéter, ou qu'il a profité d'un moment où elles étaient seules avec lui pour les agresser.

Les femmes ont toutes dit avoir résisté et fui. L'Associated Press a communiqué avec des amis et collègues de ces femmes, qui ont confirmé avoir été informés de leurs expériences à ce moment.

Les femmes ont expliqué ne jamais avoir déposé de plainte formelle parce qu'elles étaient jeunes et que M. Dutoit était le « maestro ». Elles ont été encouragées à parler aujourd'hui par toutes ces femmes qui ont dénoncé récemment les inconduites sexuelles d'hommes puissants dans d'autres secteurs. Le Metropolitan Opera a suspendu le chef James Levine plus tôt ce mois-ci, dans la foulée d'allégations d'inconduite sexuelle.

La cantatrice Rasmussen a soutenu que M. Dutoit l'avait fréquemment invitée dans sa loge après l'agression, mais qu'elle n'y est plus jamais allée seule. Le baryton John Atkins, qui faisait partie de la distribution, a raconté avoir monté la garde pour elle après l'incident, « en tant que "témoin", à défaut d'un meilleur mot ». M. Atkins dit se souvenir du regard impitoyable de M. Dutoit. « Il me regardait comme pour dire : "Qu'est-ce que tu fais là ?" Et moi, mon regard lui disait : "Tu sais très bien pourquoi je suis là." »

La soprano Sylvia McNair, qui a remporté deux prix Grammy, soutient que M. Dutoit « a essayé d'avoir une relation » avec elle dans un hôtel du Minnesota en mars 1985, après une répétition avec l'Orchestre du Minnesota.

« Dès que nous avons été seuls dans l'ascenseur, Charles Dutoit m'a plaquée contre le mur et il a monté son genou entre mes jambes, et il se pressait contre moi, a raconté la chanteuse, qui avait 28 ans à l'époque et qui en a 61 aujourd'hui. J'ai réussi à le repousser et, à ce moment-là, les portes se sont ouvertes. Je me souviens avoir dit : "Ça suffit !" Et je me suis enfuie. »

Mme McNair a ensuite chanté avec plusieurs des grands orchestres et des principales maisons d'opéra du monde, et elle dit ne pas avoir été traumatisée par le comportement de M. Dutoit il y a 32 ans. « Mais ce qu'il a fait est mal », a-t-elle souligné.

Deux autres femmes dénoncent le maestro

Les deux autres femmes qui prétendent avoir été agressées par Charles Dutoit, en 2006, ne veulent pas être identifiées par crainte du pouvoir dont jouit toujours le chef d'orchestre.

L'une d'elles était une musicienne de 24 ans au sein de l'Orchestre de Chicago quand M. Dutoit est arrivé comme chef invité en 2006. Elle raconte qu'il l'a invitée au restaurant, mais qu'il a ensuite déplacé l'invitation à sa chambre d'hôtel, où il l'a agressée.

« Il se plaquait contre moi, il essayait de m'embrasser, il tenait mon corps, il pressait son corps contre moi, a-t-elle dit. J'ai absolument dit non, je l'ai repoussé, et je suis allée de l'autre côté de la pièce. »

L'autre femme, une soprano, raconte que M. Dutoit l'a agressée quelques mois plus tard, alors qu'elle chantait avec l'Orchestre de Philadelphie à Saratoga Springs.

Après une répétition, dit-elle, M. Dutoit a convoqué une réunion dans sa loge. Une fois les autres sortis, elle soutient que M. Dutoit a agrippé ses poignets et qu'il s'est plaqué contre elle. Il aurait empoigné ses seins à deux reprises, selon elle — une fois dans une voiture et une fois derrière le rideau, tout juste avant l'entrée en scène.

Quatre ans plus tard, quand la soprano a de nouveau chanté avec M. Dutoit à Philadelphie, elle soutient qu'il l'a plaquée contre un mur et qu'il l'a embrassée de force.

« Il n'y a rien qui cloche chez lui en tant que musicien, a dit la femme. Mais on a toléré qu'il se comporte en prédateur loin de la scène. »

Avec Le Devoir
Associated Press

L'OSM pourrait scruter les années Dutoit

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ
JESSICA NADEAU

Tout en refusant de commenter les allégations d'agressions sexuelles qui visent son ancien directeur musical, la direction de l'Orchestre symphonique de Montréal (OSM) a indiqué jeudi qu'elle n'exclut pas de fouiller son passé pour voir si des situations semblables ont pu survenir lors du long règne de Charles Dutoit.

« La direction actuelle [la directrice générale, Madeleine Careau, est en poste depuis 2000] n'a jamais été saisie de plaintes ou de témoignages concernant des inconduites sexuelles de la part de M. Dutoit auprès de musiciennes de l'OSM », a indiqué au *Devoir* la chef des relations publiques de l'OSM, Pascale Ouimet.

Mais, à la suite des allégations rapportées jeudi par l'Associated Press (AP), l'institution « ne ferme pas la porte à une vérification de cas d'inconduites ou de harcèlement concernant les musiciennes de l'OSM sous la direction artistique de M. Dutoit », a ajouté Mme Ouimet.

Cette dernière a aussi précisé que, si « la convention collective des musiciens prévoit déjà des mesures anti-harcèlement, il n'est pas exclu qu'une politique formelle élargie soit élaborée ».

Autrement, l'OSM a fait valoir que « les allégations se rapportent à des événements qui se sont produits à l'extérieur de l'OSM : il ne serait pas opportun pour nous de les commenter ». « Nos pensées accompagnent les femmes qui ont courageusement livré ces témoignages publiés aujourd'hui », a ajouté la responsable des relations publiques.

Des demandes d'entrevues à Lucien Bouchard (président du conseil d'administration depuis 2004 et ami personnel de M. Dutoit) et à Jacques Laurent (président du conseil d'administration entre 2000 et 2004) sont restées sans réponses jeudi. Quant à l'ancienne ministre Michelle Courchesne, qui a été directrice générale de l'OSM entre 1995 et 2000, elle a fait savoir qu'elle ne voulait pas commenter. Charles Dutoit n'a pu être joint.

Relations difficiles

Nommé en 1977 et réputé avoir une emprise absolue sur l'OSM, M. Dutoit a quitté l'institution en avril 2002 au terme de plusieurs années de conflit avec les musiciens et dans la foulée d'accusations de harcèlement psychologique.

La Guilde des musiciens et musiciennes du Québec (GMMQ — le syndicat des musiciens de l'orchestre) avait publié peu avant sa démission fracassante un communiqué évoquant « de très sérieuses plaintes de la part de nombreux musiciens de l'OSM qui ont enduré sans mot dire des années d'exactions psychologiques et verbales ».

Le conflit a laissé des traces. Quand Charles Dutoit est revenu diriger l'OSM pour deux concerts au printemps 2016, la direction de l'orchestre a permis aux musiciens qui le souhaitaient de ne pas y participer et d'être néanmoins payés. Six d'entre eux ont choisi cette option.

Les gestes allégués de Charles Dutoit ont été vivement condamnés par la Guilde, jeudi. « Monsieur Dutoit ayant travaillé près d'un quart de siècle à Montréal et surtout à l'OSM, nous sommes extrêmement préoccupés par la situation et condamnons avec virulence ce type de comportement abject », a déclaré son président, Luc Fortin.

À Montréal, l'administration Plante envisage de retirer à Charles Dutoit la médaille de l'Ordre de Montréal, qui lui a été décernée l'an dernier. « Si les allégations se confirment, nous devrons lui retirer cette reconnaissance », a confirmé au *Devoir* le directeur des communications de Projet Montréal, Marc-André Viau.

Les révélations de l'AP ont par ailleurs ramené la journaliste Natasha Gauthier plus de 20 ans en arrière. Alors jeune critique de musique classique, elle avait reçu en 1995 la commande de faire un grand portrait de l'OSM et de son chef à travers une série d'entrevues dans le cadre d'une tournée.

« Déjà, il y avait des rumeurs sur lui, alors j'espérais également aborder cet angle-là pour montrer l'envers du décor », raconte-t-elle au *Devoir*.

Sa première rencontre avec le maestro a eu lieu dans sa loge, juste avant un spectacle à Lanaudière. Natasha Gauthier avait alors 24 ans. « J'arrive là avec mon calepin et mon enregistreuse. Tout de suite, il me demande si je suis mariée ou si j'ai un petit copain. Puis, il s'affale sur son divan comme un chat. Je commence l'entrevue, mais il se penche vers moi, il m'enlève mon calepin et mon crayon et dit : "C'est moi qui pose les questions". Il met sa main sur mon genou, il me prend la main, il ne me lâche pas. À un moment donné, je lui reprends mon calepin – j'étais assez irritée – et je lui dis : "M. Dutoit, moi, je suis ici pour travailler. Et vous ?" Il n'a pas aimé ça, il est devenu un peu bougon. »

Une fois le concert commencé, la journaliste a posé des questions aux gens d'arrière-scène. « Je me demandais : s'il est comme ça avec une journaliste alors qu'il y a une enregistreuse sur la table, comment est-il avec les femmes qui dépendent de lui pour leur carrière, pour leur chèque de paye ? » À l'entracte, on est venu la chercher. « On me reconduit à sa loge, il est furieux, il me dit : "On me dit que vous posez des questions impertinentes au sujet de ma vie privée. Tout est fini, je ne veux plus parler, sortez de ma loge, tout est annulé." »

Dans son article, paru dans *L'actualité* en 1995, elle avait incorporé des passages sur les inconduites du maestro à son égard : des musiciennes l'ont remerciée de l'avoir fait.

Avec Marie-Lise Rousseau
Le Devoir

ACTUALITÉS

MÉDECINE

Perdre du poids en évitant certains acides aminés

PAULINE GRAVEL

Maintes personnes obèses et diabétiques tentent de perdre du poids en s'imposant une diète réduite en calories, mais une telle démarche est si difficile que la plupart ne réussissent pas à maintenir ce nouveau régime alimentaire.

Une nouvelle étude publiée dans *The Journal of Physiology* a montré que réduire la consommation de certains acides aminés, ces briques qui composent les protéines, permet de perdre du poids et d'améliorer le contrôle de la glycémie chez des souris devenues obèses et diabétiques en raison de leur mauvaise alimentation.

Les chercheurs avaient déjà remarqué que la quantité d'acides aminés à chaîne ramifiée (AACR) — leucine, isoleucine et valine — était plus élevée dans le sang des humains et des rongeurs obèses et résistants à l'insuline.

Dans une première étude, ils ont démontré que réduire les niveaux de ces acides aminés dans la diète de jeunes souris en croissance avait des effets bénéfiques sur leur santé métabolique, puisque cela améliorait leur tolérance au glucose et préservait leur sensibilité à l'insuline, tout en ralentissant l'accumulation de tissus adipeux.

Cette fois, les chercheurs ont montré qu'un régime pauvre en AACR pouvait aussi rétablir la santé métabolique de souris devenues obèses et diabétiques en raison d'une diète occidentale très calorique, car les souris retrouvaient un poids normal et un meilleur contrôle de leur glycémie, et ce, sans restriction calorique.

Plus étonnant encore, les mêmes effets bénéfiques se manifestaient chez les souris ayant maintenu une mauvaise alimentation riche en calories, en protéines, en gras et en sucres, mais dont le contenu en AACR était diminué.

Plus que nécessaire

N'est-il pas dangereux de réduire les acides aminés « essentiels » de la diète ?

« En effet, on ne peut pas les éliminer complètement, car ils sont essentiels », répond l'auteur principal de l'étude, Dudley Lamming, de l'Université du Wisconsin à Madison.

Les chercheurs ont réduit le contenu en AACR de la diète des souris de 67 %, « ce qui demeure suffisamment nutritif pour des souris ». « Nos chercheurs en diététique estiment qu'étant donné le surpoids moyen des Américains, ceux-ci mangent probablement de trois à quatre fois plus d'AACR que nécessaire, ce qui veut dire que l'on pourrait réduire ces nutriments considérablement dans une diète proposée à des humains », affirme le scientifique.

« Il est très difficile pour les gens d'adopter de profondes modifications à leur régime alimentaire et surtout de les maintenir. De plus petites modifications, telles que la réduction des AACR, seraient plus efficaces pour réduire le diabète et l'obésité », croit-il.

« Permettre à des humains de continuer leur diète occidentale peu saine tout en réduisant la quantité d'AACR qu'ils ingurgitent sera probablement plus difficile [que chez les souris], car presque tous les aliments que nous consommons contiennent une certaine quantité d'AACR. Il sera donc assez difficile de réduire sa consommation d'AACR tout en continuant de manger normalement. »

« Dans le futur, il serait intéressant de mettre au point des aliments fonctionnels qui ne contiendraient aucun AACR, poursuit M. Lamming. Mais simplement réduire sa consommation de protéines serait bénéfique, car des études ont montré qu'un régime pauvre en protéines permet de perdre du poids, et ce, même en consommant la même quantité de calories, voire en gardant une diète riche en sucres et en gras. »

De la dinde

L'an dernier, les chercheurs ont soumis des hommes en surpoids à une diète faible en protéines pendant six semaines. Ces individus ont ainsi perdu six livres au cours de ces six semaines, ce qui suggère qu'une telle diète pourrait s'avérer efficace aussi chez l'humain.

Pour Noël, tout le monde peut être rassuré, car la dinde est riche en protéines, mais elle contient proportionnellement peu d'acides aminés à chaîne ramifiée.

Le Devoir

VENTE D'ÉLECTRICITÉ

Hydro-Québec obtient le feu vert pour Northern Pass

Hydro-Québec a obtenu jeudi les autorisations nécessaires du gouvernement Couillard pour son projet de ligne de transport Northern Pass vers l'État américain du New Hampshire.

Le mois dernier, la société d'État avait proposé une nouvelle mouture de son projet en acceptant d'enfouir une section de sa ligne dans le secteur de la forêt Hereford.

La coalition SOS mont Hereford, qui regroupe Nature Québec, le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie, Corridor appalachien et le Réseau de milieux naturels protégés, faisait pression sur Hydro-Québec afin qu'elle change son fusil d'épaule.

Cette coalition estimait que le tracé aérien qui était initialement retenu par la société pour le Northern Pass traversait l'« un des derniers massifs forestiers protégés » dans le sud du Québec, situé près des villages d'East Hereford et de Saint-Herménégilde, en Estrie.

La portion sud de la ligne Québec-New Hampshire, longue d'environ 18 kilomètres, constitue la portion québécoise du projet. Elle était au cœur d'une controverse puisqu'elle doit traverser un massif forestier protégé couvrant une superficie de 53 km carrés.

La ligne de transport d'environ 80 kilomètres se prolongera jusqu'aux États-Unis afin de raccorder le poste des Cantons, situé à Val-Joli, au poste de Franklin, dans le sud du New Hampshire.

Pour le président-directeur général d'Hydro-Québec, Éric Martel, l'annonce de jeudi constitue une étape importante étant donné que la société d'État et ses partenaires américains détiennent les « autorisations clés » pour mener à bien le projet.

La partie québécoise du projet Northern Pass — dont la mise en service est prévue en 2020 — est évaluée à près de 620 millions de dollars, une facture qui devrait grimper d'environ 60 millions en raison de l'enfouissement d'une partie de la ligne de transport.

Puisque la ligne de transport est financée à même les revenus générés par les exportations, les coûts supplémentaires ne se refléteront pas sur les tarifs des clients québécois d'Hydro-Québec.

Le Northern Pass est l'un des scénarios proposés par la société d'État dans le cadre d'un important appel d'offres au Massachusetts pour un contrat d'approvisionnement d'une durée de 20 ans qui pourrait générer des centaines de millions de dollars en revenus.

La Presse canadienne

AUSTRALIE

Dix-neuf blessés dans une attaque à la voiture-bélier

TANIA LEE
à Melbourne

Un Australien de 32 ans d'origine afghane a foncé délibérément jeudi avec sa voiture sur une foule de piétons à Melbourne, deuxième ville d'Australie, blessant 19 personnes. La police ne retient à ce stade aucun lien avec le terrorisme.

Des témoins ont raconté comment des passants avaient été projetés par l'impact avec le véhicule, qui ne montrait aucun signe de vouloir s'arrêter alors qu'il « fauchait tout le monde ».

Le drame est survenu peu après 16 h 30, heure locale, à un carrefour très fréquenté du centre de Melbourne, dans le sud-est de l'Australie.

La police a arrêté le conducteur, qui était connu des services de police pour des délits routiers et des « agressions mineures ». Il avait également des problèmes mentaux et de consommation de stupéfiants.

Agence France-Presse

CONSOMMATION

La fixation des prix serait chose courante

Les compagnies en retirent des bénéfices sans encourir de grands risques, selon des experts

ALEKSANDRA SAGAN
à Vancouver

Le stratagème de fixation des prix du pain qui a récemment éclaté au grand jour, après 14 années d'existence, ne surprend pas les experts, qui préviennent que ce genre de pratique est à la fois courante et alléchante à travers le pays. Les bénéfices que les compagnies peuvent en retirer, disent-ils, pèsent nettement plus lourds que les pénalités dont elles pourraient écoper et que la perte de confiance des consommateurs.

Les géants George Weston et Compagnies Loblaw ont reconnu mardi avoir participé à un tel stratagème entre la fin de 2001 et le début de 2015. Ils prétendent avoir averti le Bureau de la concurrence lorsqu'ils ont découvert l'existence de ces manœuvres, en retour d'une immunité qui leur permet d'échapper à d'éventuelles accusations criminelles et autres pénalités.

Selon des documents déposés en cour, l'agence fédérale enquête aussi sur une possible participation de Canada Bread, Walmart, Sobeys, Metro et Tigre géant, en plus « d'autres personnes connues et inconnues ».

On ne dispose que de peu de détails concernant l'enquête et aucune accusation criminelle n'a encore été portée. Plusieurs de ces compagnies ont dit croire qu'elles et leurs employés n'ont pas enfreint la loi et ajouté qu'elles collaborent pleinement avec l'enquête.

« Les stratagèmes de fixation des prix sont en fait très courants », a dit Jim Brander, un professeur de l'Université de la Colombie-Britannique. Pour les épiciers, dont les marges sont très minces, une hausse même modeste des prix peut générer des profits importants, explique-t-il.

Entre 2001 et 2015, l'indice des prix à la consommation (IPC) pour le pain et les produits semblables a bondi de 96 %, selon Statistique Canada. En comparaison, pendant la même période, l'IPC pour tous les aliments achetés en épicerie a progressé de 45 %.

Amendes et prison

Historiquement, les amendes dont risquaient d'écoper les compagnies étaient insignifiantes comparativement aux profits qu'elles pouvaient engranger, a dit M. Brander, donc la menace de pénalités n'avait pas un grand effet dissuasif. Les pénalités pour complot — qui englobent les stratagèmes de fixation des prix — prévoient des amendes qui peuvent atteindre 25 millions et jusqu'à 14 ans de prison, voire les deux. Les pénalités précédentes étaient de 10 millions et 5 ans.



DOUG IVES LA PRESSE CANADIENNE

Les géants George Weston et Compagnies Loblaw ont reconnu mardi avoir participé à un stratagème de fixation des prix entre la fin de 2001 et le début de 2015.

> *« S'il y avait dix ou vingt fournisseurs [de pain] qui approvisionnaient tous ces supermarchés, le risque de collusion serait beaucoup moindre »*
>
> **Fred Lazar, enseignant de l'Université York**

Les accusations portées récemment par le Bureau de la concurrence relativement à un stratagème de fixation dans l'industrie du chocolat ont été abandonnées. Plusieurs individus ont aussi été accusés et mis à l'amende pour avoir participé à un cartel des prix de l'essence au Québec.

Le fait que les principales épiceries du Canada aient pu passer sous le radar pendant 15 ans démontre à quel point il est difficile de repérer de tels stratagèmes, remarque Fred Lazar, un enseignant de l'Université York.

« Le Bureau de la concurrence a besoin de les prendre en flagrant délit, a-t-il dit. Une note interne, une lettre, quelque chose dans un ordinateur qui indiquerait essentiellement : "Oui, vous savez, mon concurrent et moi coopérons et nous gonflons les prix." » Sans ça, ajoute-t-il, l'agence fédérale peine à prouver qu'il y a collusion.

Le Bureau de la concurrence a publié des extraits de conversations enregistrées lors de son enquête sur les prix de l'essence au Québec. On entend clairement un des participants dire à un autre que le prix passera à 95,4 ¢ le litre à 10 h.

Peu de concurrence

Les détaillants éclaboussés par la nouvelle affaire ont probablement choisi de manipuler le prix du pain, au lieu de celui d'un autre produit, en raison du faible nombre de joueurs, selon M. Lazar.

Le Canada ne compte que quelques grossistes du pain, comme la division de boulangerie de George Weston et Canada Bread, et seulement une poignée d'épiceries d'envergure nationale. « S'il y avait dix ou vingt fournisseurs qui approvisionnaient tous ces supermarchés, le risque de collusion serait beaucoup moindre », a dit M. Lazar.

Il estime qu'il est peu probable qu'un tel stratagème touche le prix d'autres produits, puisque les domaines sont rares où on retrouve si peu de fournisseurs, dont un qui est la propriété de la société mère d'un titan comme Loblaw. George Weston et Loblaw se disent persuadées qu'aucune entente du genre ne touche d'autres produits.

Il est aussi peu probable de voir les consommateurs déserter les compagnies concernées, selon M. Brander, puisque les consommateurs ont la mémoire courte. La manière dont les compagnies gèrent la situation pourrait même rehausser la confiance de leurs clients, croit-il.

Loblaw et George Weston affirment avoir informé le Bureau de la concurrence dès qu'ils ont découvert le stratagème, et Loblaw offre aux clients admissibles une carte-cadeau de 25 $ en indemnisation.

La Presse canadienne

Chers abonnés, chers lecteurs
Veuillez prendre note de l'horaire du service à la clientèle pour le temps des fêtes :
25 – 26 décembre / 1er – 2 janvier : fermé
Sinon, le service sera ouvert comme à l'habitude du lundi au vendredi entre 7 h 30 et 16 h 30.
1 800 463-7559
Joyeuses fêtes à tous ! LE DEVOIR

Tout à 30 % de rabais
Fig 11
› Si ceci ressemble à un test de maths, visitez mathscourantes.ca ou appelez le 1 800 303-1004.
La solution par les maths
ABC CANADA Literacy Foundation / Fondation pour l'alphabétisation


Congédié?
Voyez
François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.
Vieux Montréal 514-845-5545

LOTO QUÉBEC Résultats des tirages du : 2017-12-20
Lotto 649 : 03 04 28 30 34 41 — compl. 31
Québec 49 : 05 11 16 33 45 47 — compl. 31
Prochain gros lot (approx.) : 17 000 000 $
1 LOT GARANTI DE 1 000 000 $
78216100-01
Extra 9404547
Lotto MAX + MAXMILLIONS : Ce soir, 60 MILLIONS $* +30 LOTS DE 1 MILLION $ *(APPROX.)
En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.
lotoquebec.com/loteries

Yves Francœur persiste et signe

Le président de la Fraternité des policiers et policières de Montréal maintient ses allégations de fraude et de trafic d'influence au PLQ

MARIE-MICHÈLE SIOUI
Correspondante parlementaire à Québec



JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

Le président de la Fraternité des policiers et policières de Montréal, Yves Francœur, ne compte pas s'excuser pour avoir lancé ses allégations sur la place publique.

Le président de la Fraternité des policiers et policières de Montréal, Yves Francœur, n'a «pas du tout» l'intention de s'excuser pour ses allégations de fraude et de trafic d'influence, pas plus qu'il ne regrette des les avoir lancées sur la place publique.

«Je ne renierai pas mes allégations. Mes sources sont crédibles. C'était mon devoir de faire ce que j'ai fait», a-t-il martelé jeudi, dans une entrevue accordée au 98,5 FM. «Malheureusement, aujourd'hui, on est obligé de faire quoi pour que ça avance? On est obligé d'aller dans les médias.»

Le chef syndical sortait de son mutisme, deux jours après qu'une enquête menée par cinq corps policiers eut conclu qu'«aucune preuve» ne permettait d'étayer ses prétentions sur la fermeture prématurée d'une enquête en raison de pressions politiques.

Le 27 avril, au micro de l'animateur Paul Arcand, Yves Francœur avait déclaré qu'une enquête sur «des modifications législatives en retour de contributions au Parti libéral» avait été bloquée en haut lieu parce qu'elle visait deux élus libéraux — dont un siégeait toujours à l'Assemblée nationale.

«Ce dossier-là, si ce [n'était] pas deux élus libéraux, les accusations [seraient] déjà déposées à la Cour», avait-il déclaré.

L'affaire avait éclaboussé l'ex-ministre libéral Raymond Bachand et le leader actuel du gouvernement, Jean-Marc Fournier, de même que le directeur du Service de police de la Ville de Québec et ex-directeur des enquêtes de la commission Charbonneau, Robert Pigeon.

Les deux premiers étaient montrés du doigt parce qu'ils auraient été visés par l'enquête criminelle — qui impliquait de la filature et de l'écoute électronique, selon Yves Francœur —, tandis que le dernier était mis en cause pour avoir prétendument fait avorter l'affaire. Mardi, l'équipe policière mixte est arrivée «à la conclusion qu'aucune preuve ne démontre quelque fraude ou trafic d'influence».

«En conséquence, il n'existe pas de motifs raisonnables de croire qu'une infraction criminelle a été commise par quiconque», a-t-elle statué.

Un dossier à suivre?

Mais ce n'est peut-être pas la fin de l'histoire, selon ce qu'a déclaré Yves Francœur.

«Qu'est-ce qui dit ce qui va survenir dans le futur? Il y a des choses que j'ai avancées sur la base — je le répète — de sources crédibles qui sont peut-être dans des enquêtes déjà en cours», a-t-il insisté. «Il y a un fondement certain», a-t-il aussi attesté.

Il a cependant reconnu ne pas avoir eu accès à un rapport électronique et refusé de dire s'il avait consulté quelque document de preuve que ce soit.

Le chef syndical a tout de même dit avoir basé ses allégations sur les informations détenues par six sources provenant de milieux différents. «Et selon moi, certaines de ces sources-là ne se connaissent même pas entre elles», a-t-il précisé.

À son avis, le seul fait que l'équipe mixte de policiers ait rencontré 60 personnes témoigne du sérieux de ses allégations. «J'ai rarement vu une enquête policière qui serait basée sur une déclaration non fondée et sur des sources non crédibles et où on a rencontré 60 témoins», a-t-il fait valoir.

En réponse au ministre Jean-Marc Fournier, qui réclame des excuses de sa part, Yves Francœur a dit n'avoir nullement l'intention de faire amende honorable pour avoir simplement «fait son travail, de bonne foi».

«[J'ai] dénoncé des choses que des gens n'osaient pas [dénoncer] à cause des postes qu'ils occupaient», a-t-il affirmé. «Je n'ai jamais mentionné de noms sur la place publique. En tout cas, je peux vous dire une chose: M. Fournier, il a l'air d'être certain, lui, que c'est lui-même.»

Yves Francœur a néanmoins confirmé que les noms de Jean-Marc Fournier, de Raymond Bachand et de Robert Pigeon apparaissent dans la déclaration «confidentielle» qu'il a remise à la police — et qui s'est retrouvée dans les médias.

Le ministre Fournier a déploré le fait que le chef syndical ait attaqué «toutes les institutions, incluant le DPCP [Directeur des poursuites criminelles et pénales] et les policiers à l'enquête».

«Il constate qu'Yves Francœur refuse de lire le résultat de l'enquête qui est écrit noir sur blanc dans le communiqué: "aucune preuve"», a indiqué son attachée de presse.

Le Devoir

LES MOTS DE L'ANNÉE

Écriture inclusive: désaccord en genre et en nombre

STÉPHANE BAILLARGEON

Comme le dit une pub d'ici: c'est tout le temps comique, une chicane de Français. *Indeed*! Encore plus quand la dispute porte sur le français en France, tout juste désigné «pays de l'année» par le magazine *The Economist*.

L'écriture inclusive, défendue depuis des lustres par des linguistes soucieux d'égalité, est redevenue cette année un sujet de discorde et de débats publics de plus en plus acrimonieux. L'éditeur hexagonal Hatier a rouvert la très vieille plaie en mars en publiant un manuel scolaire utilisant ce nouveau mode d'expression.

Le livre d'histoire intitulé *Questionner le monde* utilise une terminaison féminine après un point médian. Le manuel à l'usage des enfants du primaire cesse aussi «d'invisibiliser les femmes» en les citant sans cesse, par exemple pour écrire: «Grâce aux agriculteur.trice.s, aux artisan.e.s et aux commerçant.e.s, la Gaule était un pays riche.»

Dans ce modèle, le masculin ne l'emporte donc pas automatiquement sur le féminin et les professions sont féminisées quand une titulaire le justifie. La préférence va autant que possible à l'usage de termes neutres. On opte pour «droits de la personne» plutôt que «droit de l'homme».

Ces mesures appliquent en partie les recommandations d'un guide pour une communication non sexiste publié en 2015 par le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes. La méthode par le point milieu est loin de faire l'unanimité, même auprès des féministes. L'objectif égalitaire, lui, rallie beaucoup plus de monde.

L'Académie française a d'abord semblé défendre une position radicalement et unanimement conservatrice. La routine habituelle, quoi. L'institution gardienne de la langue a lancé fin octobre une «solennelle mise en garde» contre



l'écriture «dite» inclusive qui ferait peser sur la langue française rien de moins qu'un «péril mortel».

Toute cette écriture? Non. Les quarante Immortels, dont quatre femmes, semblent un peu divisés. Si le point médian est rejeté par tous, la féminisation des professions a ses adeptes et l'accord de proximité ne les fait pas tous travailler du bicorne.

Le débat a aussi atteint l'Assemblée nationale, où des députés mesurés ont établi de très fines comparaisons avec la novlangue orwellienne. Le nouveau premier ministre, Édouard Philippe, a finalement tranché, fin novembre, en proscrivant l'écriture inclusive des textes officiels.

N'empêche, la fronde gronde toujours. Un groupe de 77 linguistes (dont neuf du Canada) a publié à la mi-décembre une tribune intitulée *«Que l'Académie tienne sa langue, pas la nôtre»*. Ils réclament que le débat se poursuive et que la réforme devienne un objet de réflexion collective. Ils rappellent que la polémique sur l'expression du genre date de plusieurs siècles et que l'affaire a des ramifications sociopolitiques, «que cela plaise ou non».

La chicane de Français autour du français a fait moins de vagues ici, où on applique l'écriture épicène («les étudiants et les étudiantes») depuis des années. L'avocat Michael Lessard et la juriste Suzanne Zaccour ont publié une *Grammaire non sexiste de la langue française* (M éditeur) en septembre. L'ouvrage lance en sous-titre: *Le masculin ne l'emporte plus!*.

Le Devoir

La Meute



CHRISTIAN RIOUX
à Paris

Les loups chassent en meute. Lorsque l'un d'eux flaire une piste, c'est tout le groupe qui se met en branle. L'odeur du sang avive les sens de chacun de ses membres. Dès que la proie est en vue, ils ne la quittent plus des yeux. Tout l'art de la traque consiste à s'approcher sans être vu et à encercler sa victime. Puis, il faut la pousser à la faute en la harcelant. Lorsqu'un des membres de la meute porte enfin le coup fatal, c'est tout le groupe qui se rue sur elle.

Si les loups ont pratiquement disparu en Europe occidentale, ils pullulent ces jours-ci sur Internet. La chasse en meute y est même devenue un des principaux passe-temps de cette belle et grande «communauté» dite «numérique».

La chasse numérique diffère très peu de celle que pratiquent les loups. Dans les pays anglo-saxons, on la nomme «*name and shame*», ce que l'on pourrait traduire par «nommer et couvrir de honte». Elle consiste à livrer à la vindicte populaire celui qui s'écarte un peu trop de la pratique, de la morale et de la pensée du jour.

La chasse numérique diffère très peu de celle que pratiquent les loups

C'est parfois pour le mieux, lorsqu'on attrape au passage un véritable criminel qui sera jugé en bonne et due forme. Mais c'est généralement pour le pire, car des proies auront été jugées avant de subir un procès qui souvent ne viendra jamais.

En démocratie, la justice parallèle n'est jamais un bienfait.

Il y a quelques années encore, on s'offusquait de ces tactiques pratiquées par les pires tabloïds britanniques. Elles sont aujourd'hui devenues la règle jusque dans la presse dite de qualité et les télévisions publiques.

Même la France laïque, longtemps rétive à ce moralisme rampant pratiqué dans les pays puritains, n'est plus épargnée. En moins de deux semaines, on a vu un humoriste (Tex) être congédié sur-le-champ après 17 ans de bons services pour une blague certes plus que douteuse.

Le philosophe Alain Finkielkraut a été soumis à une «bastonnade médiatique», selon les mots de Michel Onfray, pour avoir osé constater une évidence, à savoir que les populations issues de l'immigration étaient absentes de l'hommage rendu à Johnny Hallyday — aurait-il fallu se taire?

De simples rumeurs colportées et amplifiées par Twitter ont forcé le report de l'important procès pour viol de l'ancien secrétaire d'État Georges Tron. Même Miss France a été victime d'une cabale antiraciste pour avoir vanté la «crinière de lionne» d'une consœur.

Dans tous ces cas, la meute salivait en attendant l'«autocritique», comme à la belle époque de la Révolution culturelle maoïste.

◆ ◆ ◆

Le regretté philosophe René Girard avait depuis longtemps théorisé cette propension de nos sociétés païennes à chercher des boucs émissaires afin d'expier leurs fautes et ressouder périodiquement le corps social. Il avait montré comment le «désir mimétique» ancré au fond de chacun pouvait conduire à une violence tout aussi «mimétique» et bestiale.

Sans cette réflexion anthropologique profonde, on ne peut expliquer ces scènes de sauvagerie collectives qui s'emparent périodiquement des sociétés dans des périodes troubles. Mais jamais René Girard n'aurait pu imaginer l'ampleur que prendrait la fureur des foules anonymes à l'ère du numérique.

Le chroniqueur Vincent Tremolet de Villers évoquait récemment le «pilori numérique» pour qualifier cet espace de non-droit où l'insulte, les menaces de mort et la diffamation sont tolérées comme si de rien n'était. Encore qu'au Moyen Âge, le pilori était toujours précédé d'un procès au moins formel.

Hier comme aujourd'hui, le résultat de ces lynchages consiste la plupart du temps à accentuer le conformisme ambiant. Avoir des opinions dissidentes dans le monde numérique, c'est un peu comme traverser un terrain vague dans le film *American Sniper* de Clint Eastwood. On ne sait pas quel tireur embusqué vous logera une balle dans la tête.

On imagine que c'est en connaissance de cause que Chamath Palihapitiya, un ancien dirigeant de Facebook, accusait récemment la bête qu'il a contribué à mettre au monde de «déchirer le tissu social» en poussant chacun à renoncer à son «indépendance intellectuelle».

L'ancien président de la multinationale, Sean Parker, a lui aussi dénoncé une «boucle infinie de validation sociale» qui change «votre relation avec la société».

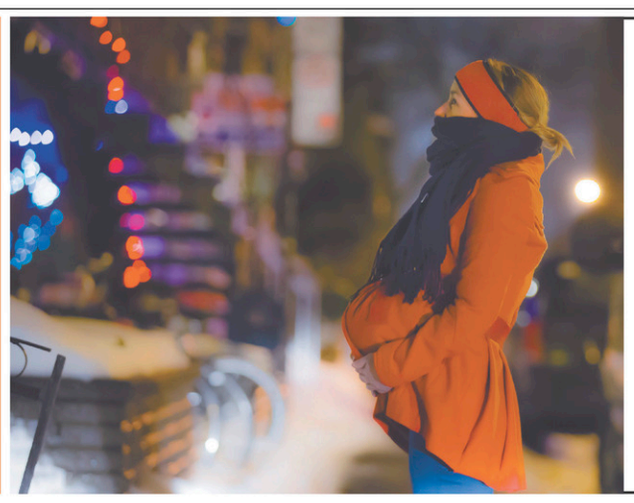
Sans tomber dans le complotisme, il est difficile de ne pas reconnaître la justesse des propos de l'ancien informaticien Tristan Harris, qui a travaillé chez Google sur une technologie qui, dit-il, «pirate l'esprit des gens» et accapare «notre attention, notre temps, nos choix».

Le grand Soljenitsyne n'aurait pas pu imaginer lui non plus les extraordinaires moyens techniques que ces réseaux dits «sociaux» donneraient à la rumeur publique lorsque, dans son célèbre discours de Harvard, il s'opposait dès 1978 au «droit de tout savoir» même le plus sordide et le plus insignifiant. À ce droit, il en opposait un autre: «Le droit qu'a l'homme de ne pas savoir, de ne pas encombrer son âme créée par Dieu avec des ragots, des bavardages, des futilités.»

Et le Prix Nobel de conclure: «On nous enlève ce que nous avons de plus précieux: notre vie intérieure.»

À méditer longuement au pied du sapin de Noël…

«Jamais [le regretté philosophe] René Girard n'aurait pu imaginer l'ampleur que prendrait la fureur des foules anonymes à l'ère du numérique»



CONTE DE NOËL

Le sexe des anges

En ce soir de décembre, on n'entend que le bruit des souffleuses qui avalent la neige. Soudain, un cri déchire la nuit. «Joe!» Demain, *Le Devoir* vous offre son conte de Noël.

À LIRE DEMAIN

TEXTE
CAROLINE MONTPETIT

PHOTOS
JACQUES NADEAU

LE DEVOIR

LE MONDE

AGRESSIONS SEXUELLES

La Suède songe à durcir ses lois

Stockholm — Le gouvernement suédois a proposé jeudi une loi permettant de considérer comme viol tout acte sexuel non consenti, même sans menace ni violence, après que le pays eut été bouleversé par la campagne #MeToo.

« Le traumatisme des crimes sexuels s'accroît en Suède, et ce sont les jeunes femmes qui encourent le plus grand risque », a déclaré jeudi le gouvernement dans un communiqué.

« Pour qu'un agresseur puisse être accusé de viol, il ne sera plus nécessaire que des violences ou menaces aient été commises, ou que ce dernier ait profité de la situation particulièrement vulnérable de la victime », a indiqué le gouvernement, en ajoutant que la loi proposée est basée sur « une évidence : tout acte sexuel doit être consenti ».

La proposition de loi, qui devra être approuvée par le Parlement, introduit également deux nouveaux délits : « le viol par négligence » et « l'abus sexuel par négligence », assortis d'une peine de prison maximale de quatre ans.

« Cela signifie qu'il sera possible de condamner davantage d'individus pour agression sexuelle, par exemple lorsqu'une personne est censée avoir connaissance du risque que l'autre personne n'est pas consentante mais qu'elle s'engage tout de même dans un acte sexuel avec celle-ci », a précisé le gouvernement dans son communiqué.

Cette loi, qui devrait entrer en vigueur au 1er juillet 2018, propose également d'allonger la condamnation pour viol ou viol sur mineur de quatre à cinq ans d'emprisonnement.

La campagne #MeToo visant à dénoncer des agressions sexuelles, déclenchée par une succession d'accusations contre le magnat d'Hollywood Harvey Weinstein, a bouleversé toutes les franges de la société suédoise, l'un des pays du monde où l'égalité hommes-femmes semble la plus aboutie.

Agence France-Presse

CUBA

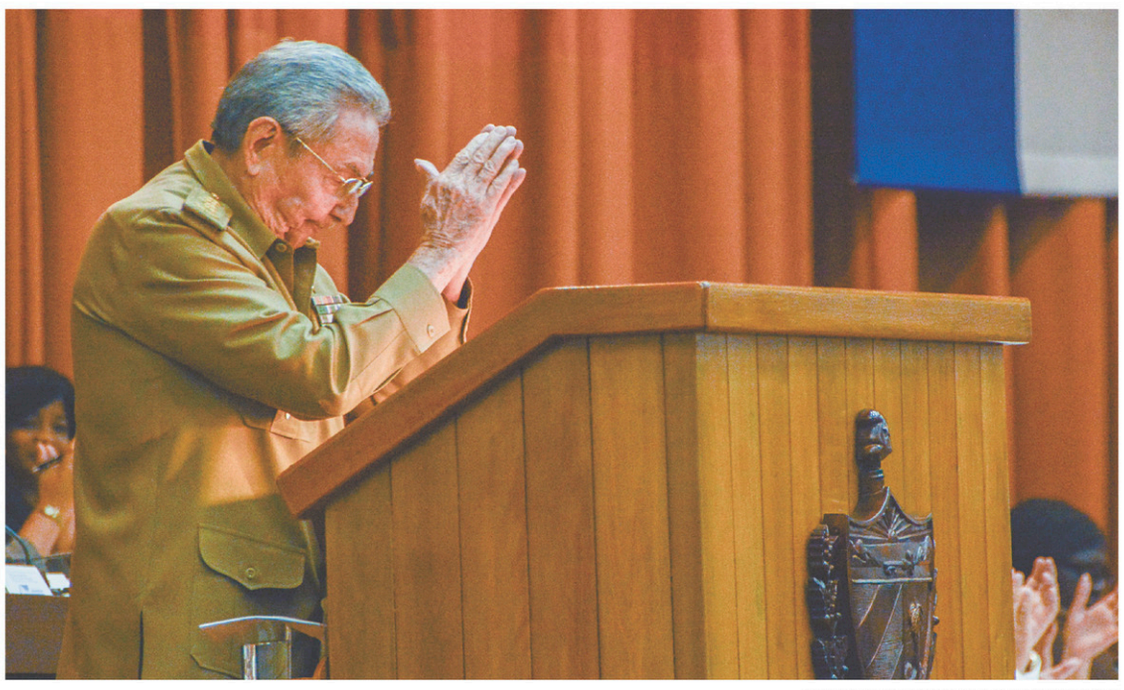
Raúl Castro passera le témoin en avril 2018

ALEXANDRE GROSBOIS
à La Havane

Le président cubain, Raúl Castro, cédera son poste en avril 2018, a annoncé l'Assemblée nationale après avoir reporté de deux mois l'élection de son successeur, qui tournera la page de six décennies de pouvoir des frères Castro sur l'île.

L'élection par l'Assemblée nationale du Conseil d'État, lui-même chargé d'élire le président, a été fixée au 19 avril, ont annoncé jeudi les médias officiels cubains en marge d'une session semestrielle de l'assemblée ouverte jeudi. Comme c'est habituellement le cas, les débats étaient fermés à la presse internationale.

La prolongation du mandat de l'actuelle législature, qui devait initialement prendre fin en février, fait suite à l'ajournement cette année des élections locales. Cette première étape des élections générales 2017-2018 avait été reportée après le passage en septembre de l'ouragan *Irma* qui a fait 10 morts et ravagé une grande partie de l'île.



JAIME BLEZ AGENCE FRANCE-PRESSE

Le président a prononcé un discours devant l'Assemblée nationale, à La Havane, jeudi.

Devant l'Assemblée, le ministre cubain de l'Économie, Ricardo Cabrisas, a révélé jeudi que les dégâts causés par *Irma* avaient été évalués à plus de 13 milliards de dollars, perturbant fortement les secteurs du tourisme, de l'agriculture, de la santé et de l'éducation.

La succession

Le scrutin local de novembre et de décembre doit être suivi à une date encore indéterminée par l'élection des quelque 600 députés de l'Assemblée nationale qui éliront à leur tour le Conseil d'État le 19 avril.

À Cuba, cette date est célébrée comme le jour de la mise en échec de l'invasion d'anticastristes soutenus par Washington dans la baie des Cochons (Playa Giron), en 1961.

Président du Conseil d'État depuis 2008 après un intérim de deux années, Raúl Castro, 86 ans, a déjà annoncé qu'il ne briguerait pas un nouveau mandat et céderait sa place à un dirigeant de la nouvelle génération.

Son premier vice-président et numéro deux du gouvernement, Miguel Diaz-Canel, 57 ans, est pressenti pour lui succéder en attendant une confirmation qui pourrait intervenir lors d'une réunion du Parti communiste cubain (PCC) prévue en mars prochain. S'il est désigné, cet ingénieur né après la révolution aura la lourde tâche d'asseoir son autorité, de consolider les acquis de la révolution et de poursuivre l'indispensable « actualisation » du modèle économique de l'île esquissée par Raúl Castro.

Il deviendra aussi de fait chef des armées et devra composer avec la vieille garde des généraux « historiques », dont plusieurs occupent également de hautes fonctions au sein du PCC et du gouvernement.

Agence France-Presse

ANALYSE

La Pologne défie l'Union européenne

Des réformes judiciaires controversées ont créé des tensions entre le pays et Bruxelles

MICHEL VIATTEAU
à Varsovie

La Pologne, pour qui l'adhésion à l'Union européenne en 2004 avait comblé un ancien rêve, adopte désormais une posture de défi à son égard, sous un gouvernement élu par ceux qui refusent que « Bruxelles prenne la place de Moscou ».

Comment la Pologne, où 88 % des habitants approuvent l'appartenance de leur pays à l'UE, source d'importantes subventions, en est-elle arrivée là ? Des experts offrent une série d'explications historiques, politiques et économiques, tout en soulignant qu'il ne s'agit nullement d'une rupture complète.

L'abcès, vieux de plusieurs mois, a été crevé jeudi.

Réagissant à des réformes judiciaires controversées, la Commission européenne a dégainé contre la Pologne l'article 7 du traité de l'UE, une procédure pouvant aller jusqu'à priver le pays de ses droits de vote dans l'UE.

Quelques heures plus tard, le président polonais, Andrzej Duda, annonçait qu'il avait décidé de promulguer les deux dernières réformes critiquées par Bruxelles. Ces lois situent le système judiciaire sous le contrôle du pouvoir exécutif et de la majorité parlementaire.

Le gouvernement polonais, tout en répétant — comme la Commission — qu'il est disposé au dialogue, ne compte pas céder d'un pouce. Peut-être parce que la Hongrie a promis de voter contre d'éventuelles sanctions au Conseil européen, ce qui les rendra inapplicables.

Élites néolibérales

Pour le politologue Kazimierz Kik, la Pologne, gouvernée depuis 2015 par les conservateurs populistes de Droit et Justice (PiS), « n'est pas entrée en conflit avec l'Union, mais avec ses élites néolibérales, démocrates-chrétiennes et sociales-démocrates, qui sont majoritaires au Parlement européen et à la Commission ».

Le conflit avec Bruxelles ne serait qu'un reflet de la politique intérieure, un prolongement du combat contre les libéraux ayant gouverné la Pologne et qui se sont retrouvés à Bruxelles, tels Donald Tusk, président du Conseil européen, ou la commissaire au Marché intérieur, Elzbieta Bienkowska, selon l'universitaire qui se définit comme « un homme de gauche favorable au PiS ».

En cela, le PiS se fait défenseur des intérêts du grand nombre de Polonais qui n'ont pas profité directement de l'intégration européenne, voire se sont appauvris, la stratégie économique néolibérale ayant aggravé les écarts sociaux, affirme le professeur Kik à l'AFP.

Ce phénomène de mécontentement populaire n'est pas uniquement polonais, mais européen, voire mondial, dit-il, citant le Brexit et la victoire électorale de Donald Trump.

S'y ajoutent des divergences sur les problèmes de société, comme celui des réfugiés, l'avortement ou la fécondation in vitro, une majorité des Polonais refusant des comportements largement adoptés en Occident et admis par l'UE.

Aux yeux du sociologue de gauche Slawomir Sierakowski, le puissant chef du PiS, Jaroslaw Kaczynski, souvent présenté comme le stratège-décideur des conservateurs, « ne nourrit pas de ressentiment envers l'Europe, mais il trouve que l'Europe s'est mise en travers de sa vision politique » de l'avenir de la Pologne.

Sierakowski voit la cause profonde du conflit dans la mentalité conservatrice des Polonais catholiques et le manque de traditions démocratiques en Pologne, divisée au XIXe siècle et jusqu'en 1918 entre trois puissances voisines, puis gouvernée d'abord par l'autoritaire maréchal Jozef Pilsudski, ensuite par le parti communiste soumis à Moscou.

Agence France-Presse

La Roumanie emboîte le pas

Bucarest — Une réforme judiciaire accusée de mettre en danger l'indépendance des magistrats roumains, mais voulue par les sociaux-démocrates au pouvoir, a été adoptée jeudi au Parlement, en dépit de critiques aussi virulentes dans le pays qu'à l'étranger. C'est sous les sifflets de l'opposition que le Sénat, dominé par la gauche, a approuvé la réorganisation du Conseil supérieur de la magistrature, dernier des trois chapitres d'un paquet législatif sur la justice au cœur d'une vive controverse depuis l'été. Le chef de l'État, Klaus Iohannis, opposé à ces changements, avait estimé mercredi que Bucarest risquait des sanctions de l'UE, à l'instar de la Pologne, à cause de ces « modifications non transparentes des lois sur la justice ».



Pour les Fêtes, offrez *Le Devoir* en cadeau.

Cette année, faites découvrir notre nouveau ***D Magazine*** du samedi à vos proches.

Offrez-leur un de nos abonnements pour aussi peu que 41,57 $ pour 13 semaines.

Visitez le www.ledevoir.com/promonoel ou appelez au 1 800 463-7559

LE MONDE

PÉROU

Le président Kuczynski est menacé de destitution

FRANCISCO JARA
à Lima

Le président péruvien, Pedro Pablo Kuczynski, jouait jeudi sa survie politique face à un Parlement contrôlé par l'opposition: après y avoir répondu d'accusations de corruption liées à un scandale éclaboussant la région, il risquait d'être destitué dans la foulée par un vote.

«PPK», comme on le surnomme, deviendrait alors le premier chef de l'État débarqué pour ses liens avec Odebrecht, le géant du BTP brésilien, qui a reconnu avoir payé près de 5 millions de dollars à des entreprises de conseil directement liées au chef de l'État, alors ministre, entre 2004 et 2013.

«Je viens prouver mon innocence», a déclaré M. Kuczynski en ouverture de son discours. Durant près de deux heures trente, il a détaillé sa défense avec son avocat devant le Parlement unicaméral réuni en séance plénière. Son intervention était suivie d'un débat de plusieurs heures, chacun des 109 parlementaires présents souhaitant intervenir.

«Ce qui est en jeu, c'est la démocratie que le Pérou a eu tant de mal à récupérer», a-t-il ajouté, avant de demander «pardon» pour son manque de rigueur dans la déclaration de ses activités de l'époque.



ERNESTO BENAVIDES AGENCE FRANCE-PRESSE

Pedro Pablo Kuczynski (deuxième à droite) est accusé de corruption.

«Le mal, vous ne me le feriez pas à moi, mais au Pérou», a conclu PPK, 79 ans, assurant être «un homme honnête» qui n'a «jamais reçu un pot-de-vin».

Le président péruvien, qui a expliqué en détail, documents à l'appui, qu'aucun des paiements du groupe de bâtiment n'était illégal, est en poste depuis juillet 2016, après avoir battu de peu Keiko Fujimori, la fille de l'ex-chef de l'État Alberto Fujimori (1990-2000), emprisonné pour crime contre l'humanité et corruption. Elle dirige depuis l'opposition.

Le législateur de gauche Wilbert Rozas, a lancé les débats en affirmant que le président et son avocat «n'avaient rien tiré au clair» et a appelé à «nettoyer le pays» des corrompus.

Pour que le président soit destitué, il faut le vote favorable des deux tiers du Parlement, soit 87 voix sur 130. Cela apparaissait comme une formalité, 93 législateurs ayant approuvé l'ouverture du processus. Le parti de PPK ne compte que 17 sièges.

Dans ce cas, son premier vice-président, Martin Vizcarra, prendrait sa place jusqu'à la fin du mandat en cours, le 28 juillet 2021. Selon un récent sondage, 57% des Péruviens estiment que le président doit démissionner.

«Le sort du président Kuczynski est scellé», a déclaré à l'AFP l'analyste politique Luis Benavente.

Dans un message diffusé mercredi soir à la radio et à la télévision, M. Kuczynski a qualifié la procédure engagée contre lui de «coup d'État».

Depuis le lancement du processus de destitution, la semaine dernière, l'inquiétude grimpe d'heure en heure. Les analystes préviennent que l'économie pourrait être «durement touchée» par cette instabilité politique, et l'Église péruvienne a appelé à éviter une amplification de la crise.

Ancien banquier de Wall Street âgé de 79 ans, M. Kuczynksi avait nié dans un premier temps tout lien avec Odebrecht, avant d'être démenti par l'entreprise elle-même. Phrasé posé, cheveux gris et fines lunettes, ce cousin du célèbre réalisateur Jean-Luc Godard a occupé de nombreux postes à responsabilité durant sa carrière, passant du public au privé.

Le gigantesque scandale de corruption Odebrecht a touché, outre le Brésil et le Pérou, des pays comme l'Équateur, le Mexique, le Panama et le Venezuela.

La chef de l'opposition, Keiko Fujimori, est également sous le coup d'une enquête dans le cadre du dossier Odebrecht. Appelée à témoigner devant le parquet mercredi, elle a demandé le report de son audition.

PPK n'est pas la seule personnalité, au Pérou, à être inquiétée par le dossier Odebrecht: l'ex-président Ollanta Humala (2011-2016) est en détention provisoire, accusé d'avoir reçu 3 millions de dollars lors de sa campagne électorale.

Un autre ancien président, Alejandro Toledo (2001-2006), est lui visé par un mandat d'arrêt et une demande d'extradition. Soupçonné d'avoir perçu 20 millions de dollars, il se trouve actuellement aux États-Unis.

Agence France-Presse

Cessez-le-feu précaire au Soudan du Sud

Addis Abeba — Le gouvernement et les principaux groupes rebelles au Soudan du Sud ont signé jeudi un cessez-le-feu, mais leurs dernières opérations militaires en plein milieu des négociations à Addis Abeba laissent à l'avance planer le doute sur sa solidité. Le gouvernement du président Salva Kiir (SPLM/A) et le principal mouvement d'opposition, le SPLM/A-IO de l'ancien vice-président Riek Machar, ainsi que six autres groupes rebelles armés ont signé ce cessez-le-feu, qui entrera en vigueur le 24 décembre. Mais l'historique des nombreux cessez-le-feu qui ont jalonné cette guerre civile, déclenchée en décembre 2013 et qui a fait des dizaines de milliers de morts, n'incite pas à l'optimisme. Pas plus que les mouvements militaires des derniers jours.

Agence France-Presse

Autre défection d'un soldat nord-coréen

Séoul — Un militaire nord-coréen est passé au Sud jeudi en traversant la zone démilitarisée (DMZ) qui divise la péninsule, un mois après la spectaculaire défection d'un autre soldat sous les balles de l'armée nord-coréenne. Ce militaire «d'un grade peu élevé» a été repéré par les soldats sud-coréens utilisant des équipements de surveillance au moment où il franchissait, dans un épais brouillard, la DMZ et parvenait à atteindre un poste de garde, a précisé un porte-parole du ministère sud-coréen de la Défense. Aucun coup de feu n'a été tiré sur le moment, a-t-il dit. Mais les soldats sud-coréens ont effectué un peu plus tard une vingtaine de tirs de sommation avec une mitrailleuse légère K-3 pour dissuader des militaires nord-coréens qui s'approchaient de la frontière, vraisemblablement à la recherche du soldat passé au Sud.

Agence France-Presse

L'espérance de vie recule à nouveau aux États-Unis

L'explosion du nombre de surdoses, en particulier aux opiacés, explique en partie le nouveau recul de l'espérance de vie, du jamais vu depuis un demi-siècle. Les autorités sanitaires s'alarment.

FRÉDÉRIC AUTRAN

C'est l'une des mesures clés du bien-être d'une nation. Après une baisse de 0,2 an en 2015, l'espérance de vie des Américains a de nouveau reculé de 0,1 an en 2016, passant de 78,7 à 78,6 ans. C'est la première fois depuis le début des années 1960 que les États-Unis connaissent deux années consécutives de baisse. Conséquence, notamment, de la crise des opiacés, qui continue de faire des ravages à travers le pays.

Selon les chiffres dévoilés jeudi par le Centre national de statistiques sur la santé (NCHS), le nombre de surdoses de drogues et de médicaments a fait un nouveau bond, passant de 52 400 en 2015 à 63 600 en 2016, soit une hausse colossale de 21%. Signe que le pic de l'épidémie, devenu un enjeu sanitaire national, est encore loin d'être atteint. Environ deux surdoses sur trois impliquaient des opiacés, une catégorie de stupéfiants englobant des médicaments antidouleur délivrés sur ordonnance, comme l'oxycontin et le fentanyl, ainsi que l'héroïne, souvent mélangée à des substances de synthèse.

«Nous devrions être réellement alarmés»

Si les experts reconnaissent que d'autres facteurs contribuent sans doute à ce recul de l'espérance de vie (dont une baisse moins marquée des décès liés aux maladies cardiovasculaires), les morts liées à une surdose d'opiacés semblent être le facteur déterminant. Les statistiques le confirment d'ailleurs: le taux de mortalité des moins de 45 ans, principales victimes des surdoses, a augmenté, alors que celui des plus de 45 ans a diminué.

«Je n'ai pas tendance à faire des déclarations dramatiques, mais je pense que nous devrions être réellement alarmés, a déclaré Robert Anderson, directeur de la branche mortalité au sein du NCHS. Le problème des surdoses liées aux drogues et aux médicaments est un problème de santé publique et nous devons nous y attaquer.» Fin octobre, après des mois de tergiversation, Donald Trump a fait de la crise des opiacés une «urgence de santé publique», promettant d'y consacrer d'importants moyens. «Cela prendra plusieurs années, même des décennies, pour débarrasser notre société de ce fléau», déclarait-il alors. On estime qu'il y a entre 2 et 2,5 millions d'Américains dépendants aux opiacés, devenue la première cause de mortalité accidentelle aux États-Unis.

Les morts du désespoir

Pour certains experts, les décès liés à la surconsommation de drogue s'inscrivent dans un phénomène plus large. Celui qu'Anne Case et le Prix Nobel d'économie Angus Deaton, chercheurs à Princeton, ont baptisé les «Deaths of Despair», les «morts du désespoir». Selon eux, la disparition de nombreux emplois non qualifiés mais bien rémunérés au cours des dernières décennies, et plus encore lors de la crise de 2008, ont plongé une partie de la classe moyenne ouvrière américaine dans le désespoir. Avec, à la clé, une augmentation importante du nombre de décès liés aux surdoses, mais aussi à l'alcool et aux suicides.

Dans le détail, un garçon né l'an dernier aux États-Unis vivra en moyenne 76,1 ans, une fille 81,1 ans, soit cinq années de plus. À titre de comparaison, l'espérance de vie en France s'élève à 79,3 ans pour les hommes et à 85,4 ans pour les femmes.

Libération

63 600

Il s'agit du nombre de surdoses de drogues et de médicaments aux États-Unis en 2016, soit une hausse colossale de 21% par rapport à 2015.



ANWAR AMRO AGENCE FRANCE-PRESSE

Des images de leaders palestiniens et des drapeaux du Fatah sont accrochés sur une rue du camp Burdj Al Barajina, au sud de Beyrouth.

Plus de 174 000 réfugiés palestiniens vivent au Liban

Un premier recensement depuis 1948 met en lumière leurs conditions de vie, de santé, d'éducation et de travail

Beyrouth — Plus de 174 000 réfugiés palestiniens vivent au Liban, ont annoncé jeudi les autorités libanaises, le premier recensement officiel effectué par Beyrouth alors que cette question représente un sujet délicat dans le pays.

Ce chiffre est cependant bien plus faible que toutes les estimations circulant dans le pays, et qui vont parfois jusqu'à 500 000.

Le recensement, effectué par le Comité de dialogue libano-palestinien, une commission rattachée au gouvernement libanais, a couvert les 12 camps de réfugiés palestiniens, devenus au fil du temps de véritables quartiers résidentiels, mais aussi 156 «agglomérations palestiniennes» à travers le pays.

La présence des Palestiniens a toujours été un sujet délicat au Liban, accentuant notamment les clivages dans la guerre civile qui a ravagé le pays entre 1975 et 1990.

Un sentiment anti-palestinien perdure parfois au Liban, et nombreux sont ceux qui refusent une naturalisation des ressortissants palestiniens ayant fui leur terre d'origine après la création en 1948 de l'État d'Israël.

Le recensement, le premier depuis 1948, met en lumière les conditions de vie, de santé, d'éducation et de travail des 174 422 réfugiés palestiniens installés au Liban, mais aussi des 18 601 Palestiniens de Syrie qui sont arrivés après le début de la guerre dans ce pays voisin en 2011.

«En tant qu'État, nous devons nous pencher sur les problèmes dont souffrent les réfugiés palestiniens dans notre pays», a déclaré le premier ministre libanais, Saad Hariri, lors d'une conférence de presse.

«Ces dernières décennies, les difficultés sociales et humaines se sont accumulées pour les réfugiés palestiniens, et la réalité dans les camps est tragique à tous les niveaux», a-t-il souligné.

Le chef du gouvernement a toutefois assuré que les «devoirs» du Liban envers les Palestiniens ne signifiaient en aucun cas la «naturalisation» de ces derniers, ou l'adoption de mesures qui les «priveraient de leur identité palestinienne».

Près de la moitié des réfugiés palestiniens sont des jeunes âgés de 24 ans ou moins. Environ 18,4% de la population active est touchée par le chômage. Le taux de scolarisation des enfants de 3 à 13 ans atteint cependant 93,6%.

Les camps palestiniens, où vivent 45,1% des réfugiés selon le recensement, sont marqués par «la pauvreté, le surpeuplement, le chômage, de mauvaises conditions de logement et le manque d'infrastructures», d'après le site de l'agence de l'ONU pour les réfugiés palestiniens (UNRWA).

Agence France-Presse

Le climat va multiplier par trois les demandes d'asile

Washington — Le changement climatique pourrait quasiment tripler le nombre de demandeurs d'asile dans l'Union européenne d'ici la fin du siècle si les émissions de gaz à effet de serre conservaient leur rythme actuel, un afflux migratoire qui pourrait avoir des effets déstabilisateurs. Selon les chercheurs dont l'étude est publiée jeudi dans la revue *Science*, entre 98 000 et 660 000 demandes d'asile supplémentaires pourraient être déposées chaque année dans l'UE d'ici 2100. La place du curseur dépend du niveau de la hausse de la température mondiale. Leur constat: plus le thermomètre s'éloigne de 20 degrés Celsius, plus le nombre de candidats à l'émigration augmente.

Agence France-Presse

États-Unis: le Congrès évite la crise et finance l'État fédéral

Washington — Le Congrès américain, à majorité républicaine, a adopté jeudi des financements temporaires pour l'État fédéral, reportant au 19 janvier la prochaine date butoir budgétaire, et évitant ainsi toute paralysie des administrations. Le Sénat a approuvé par 66 voix contre 32 un texte de financement, quelques heures après la Chambre des représentants, et un jour avant que n'expirent les crédits actuels, vendredi à minuit. Une partie de la minorité démocrate s'est opposée, contestant l'absence de mesures de régularisation pour les sans-papiers. Il n'y aura donc pas de «shutdown» vendredi soir.

Agence France-Presse

ÉDITORIAL

JUSTIN TRUDEAU ET L'ÉTHIQUE

Le radar a des ratés

Le premier ministre Justin Trudeau a enfreint la Loi sur les conflits d'intérêts en acceptant de séjourner sur l'île privée de l'Aga Khan l'hiver dernier. À part la honte rattachée au fait d'être le premier premier ministre ainsi pris en défaut, M. Trudeau ne subira aucune sanction, la loi n'en prévoit pas. Son jugement éthique et celui de son entourage en sortent toutefois ébranlés.

À la veille de son départ à la retraite, la commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique, Mary Dawson, a réservé tout un cadeau au premier ministre. Après presque un an d'enquête, elle a conclu que M. Trudeau avait enfreint la loi et de plus d'une manière. Il a entre autres accepté ces voyages (il y en a plus d'un) chez l'Aga Khan, ce qui a pu amener les gens à penser qu'on les lui avait offerts dans le but de l'influencer.

La chronologie des événements fait en effet sourciller. L'Aga Khan avait lancé une invitation ouverte aux Trudeau pour séjourner sur son île. En février 2016, Sophie Grégoire-Trudeau s'en prévaut et demande si elle peut y aller avec ses enfants et une amie. Le 9 mars, un représentant de l'Aga Khan demande une rencontre officielle entre ce dernier et le premier ministre pour le mois de mai. Le 11 mars, Mme Trudeau et ses compagnons de voyage arrivent sur l'île. Le 17 mai, la rencontre entre M. Trudeau et l'Aga Khan a lieu. Le 10 juillet, la ministre Marie-Claude Bibeau avise le Centre mondial sur le pluralisme, piloté par l'Aga Khan, que le versement de 15 millions accordé sous les conservateurs a été autorisé. À la mi-juillet, Sophie Grégoire-Trudeau demande à la fille de l'Aga Khan si sa famille et des amis peuvent passer les Fêtes de fin d'année sur l'île.



Manon Cornellier

M. Trudeau n'a pas participé aux décisions concernant les organisations du philanthrope ou le financement du centre sur le pluralisme, mais les règles en matière de conflits d'intérêts ne visent pas seulement à prévenir les malversations. Leur but premier est de maintenir la confiance des citoyens en leur gouvernement. Par conséquent, il ne suffit pas d'éviter les situations de conflits d'intérêts, il faut aussi éviter celles où il y a apparence de conflits d'intérêts.

◆ ◆ ◆

La loi permet d'accepter un cadeau d'un ami, un argument invoqué par M. Trudeau pour défendre son voyage chez l'Aga Khan, mais qu'a écarté Mme Dawson. Et pour cause. L'Aga Khan était proche du père de M. Trudeau et a eu quelques mots affectueux pour le fils, mais ce dernier et lui n'ont eu aucun contact personnel pendant 30 ans, sauf aux funérailles du père. Leurs rapports n'ont repris qu'après l'accession de Justin Trudeau à la tête du Parti libéral et ne se sont intensifiés qu'après son élection à la tête du pays. La correspondance de l'Aga Khan faisait presque toujours référence aux dossiers en suspens. Tout cela aurait dû faire réaliser à M. Trudeau qu'une distance s'imposait.

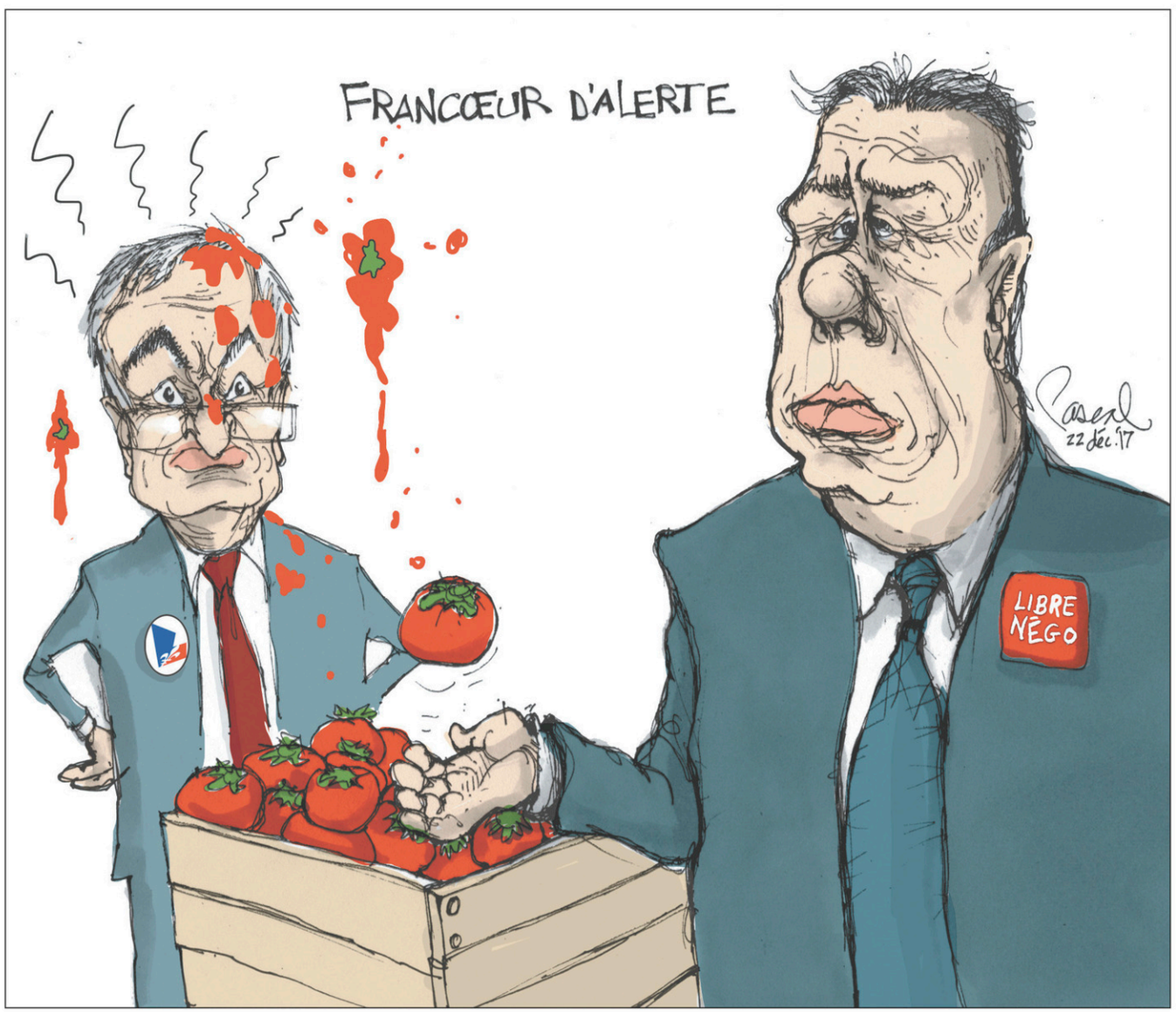
Mme Dawson met en doute cette amitié, une conclusion que rejette M. Trudeau. Ce qui est dommage, car il devrait, « dans l'exercice de sa charge publique, […] mettre en suspens le développement de liens d'amitié avec des personnes avec qui il est susceptible d'avoir des rapports officiels. Il en va du respect de ses obligations de titulaire de charge publique », lui rappelle la commissaire.

Un chef de gouvernement ne peut éviter des contacts parfois étroits avec les riches et puissants, et M. Trudeau ne s'en cache pas généralement. Son équipe et lui ont toutefois été cachottiers au sujet des voyages chez l'Aga Khan et des cocktails de financement avec de riches investisseurs chinois. Peut-être pour ne pas contredire leur image d'un gouvernement au service de la classe moyenne, mais en agissant de la sorte, ils ont créé une impression d'hypocrisie.

Cette affaire, comme celles des cocktails de financement et de la gestion des avoirs du ministre des Finances, Bill Morneau, est symptomatique d'une incapacité de M. Trudeau, de son entourage et de plusieurs membres de son gouvernement à anticiper ces situations de conflits potentiels, réels ou apparents. Leur hésitation à avouer ces voyages chez l'Aga Khan aurait dû faire sonner une cloche. Il y avait là un germe d'intuition que ça ne respectait pas les attentes de la population.

Malheureusement, le radar éthique de ce gouvernement a des ratés. M. Trudeau a promis de soumettre ses plans personnels de voyage au nouveau commissaire à l'éthique. Soit, mais il faudra davantage pour prouver que son équipe et lui ont affiné leurs réflexes.

LE DEVOIR
FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 › FAIS CE QUE DOIS !
Directeur BRIAN MYLES
Rédactrice en chef LUCE JULIEN
Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN
Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN
Directeur des finances STÉPHANE ROGER
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS
Adjoints PAUL CAUCHON, VALÉRIE DUHAIME, LOUIS GAGNÉ, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



LETTRES

Ne touchez pas au cours ECR !

« Une seule solution s'impose » au dire de Ghyslain Parent et Andréa Richard, dans une lettre ouverte (16 décembre) au ministre Proulx concernant l'implantation du nouveau cours d'éducation à la sexualité dans les écoles du Québec. Les temps sont mûrs pour que l'école aborde d'une façon résolue et structurée ce délicat sujet.

Je doute cependant que l'unique solution prônée par les auteurs soit sage, à moins qu'elle ne soit fondée sur des motifs valides. Il faudrait, demandent-ils, « que le volet religion du cours Éthique et culture religieuse soit remplacé par un cours d'éducation citoyenne qui pourrait englober le projet d'éducation à la sexualité ». Leur lettre ouverte donne à penser que le cours dispensé actuellement est confessionnel. Leurs allusions laissent entendre que le cours ECR favorise exclusivement l'abstinence sexuelle chez les jeunes adolescents et qu'il équivaut à ce qui se déroule dans les lieux de culte canadiens.

Ces deux spécialistes m'inquiètent. Ont-ils raison ? J'aimerais que ceux qui enseignent cette matière nous donnent l'heure juste. Faites-vous de l'endoctrinement ou respectez-vous le programme officiel qui consiste à transmettre aux élèves une culture religieuse donnant des clés de compréhension de notre monde pluraliste ? Pour ma part, je m'attends à ce que le volet religieux du cours ECR puisse continuer à enrichir la liberté de conscience des élèves, l'ouverture à la différence et l'apprentissage du dialogue.

Je m'attends à ce qu'il soit un antidote à la méconnaissance, source de tous les préjugés. Rien n'est plus précieux que d'avoir de bonnes connaissances et de bonnes attitudes, notamment à propos du fait religieux. D'autre part, il me semble n'y avoir rien d'incompatible entre un tel volet bien enseigné et « l'expression libre, consentie, saine et naturelle de la sexualité ». Bien au contraire. À moins que les auteurs de la lettre au ministre soient dans le vrai, il ne faut pas remettre en question ou cannibaliser le cours Éthique et culture religieuse, mais mieux le faire connaître et en bonifier la présence dans nos écoles.

Christian Roy
Montréal, le 19 décembre 2017

La fraude climatique

Macron et Hulot entendaient parler des vraies affaires concernant le climat, convoquant oligarques et ploutocrates de tout crin. Aussi, pour bien se faire comprendre, ont-ils coiffé leur événement d'un titre tout approprié pour la capitale française, le « One Planet Summit ».

Toute cette racaille issue des milieux financiers parle la langue de l'argent des « *too big to fail* », mais ils feraient mieux de lire le livre d'un Américain de naissance, qui lui a écrit en français un ouvrage qui restera une véritable réponse à leur charabia, *Trop tard la fin d'un monde et le début d'un nouveau*, de Harvey Mead (Éditions Écosociété). C'est aussi le livre que je vous invite à offrir à tous ceux et celles qui cherchent à comprendre vers où nous mènent ces capitalistes qui ne carburent qu'au « *business as usual* ».

Car il ne faut pas être dupe de leurs manœuvres visant à nous dorer la pilule. Le système économique sur lequel ils surfent nécessite une croissance soutenue qu'ils ne mesurent qu'en dividendes sonnants. Mais cette croissance exponentielle réclamerait cinq planètes pour étendre le mode de vie des seuls Canadiens. Or, sur une planète limitée, on ne peut exiger un monde sans limites. D'ici peu, les limites nous rattraperont, comme le prévoyait il y a de ça plus de 45 ans *The Limits to Growth*. Mais ces banquiers incapables d'envisager un danger dont ils ne voient pas l'imminence ont poursuivi leur danse financière, se moquant des scientifiques.

Il est désormais trop tard pour que leur monde fondé sur « faire de l'argent avec de l'argent » survive, car, comme le disait naguère un chef cri plus sage qu'eux : « Quand vous aurez coupé le dernier arbre, pêché le dernier poisson et empoisonné la dernière rivière, alors seulement vous rendrez-vous compte que l'argent ne se mange pas. »

Pierre-Alain Cotnoir
Le 14 décembre 2017

LIBRE OPINION

Trudeau et l'humanitarisme variable

PIERRE-ALEXANDRE CARDINAL
Étudiant au doctorat en droit, Université McGill

Malgré un discours sans équivoque, les actions du gouvernement Trudeau concernant le rôle du Canada dans la sécurité internationale demeurent ambiguës. S'il cherche à retrouver son rôle clé en 2018, le gouvernement fédéral doit d'abord retirer son soutien direct à la monarchie saoudienne.

Depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement Trudeau fait miroiter la possibilité de redorer le blason canadien, une posture qui nous change de la politique Harper qui misait sur une position antagoniste sans grandes ambitions. Les conservateurs avaient d'ailleurs perdu la mise face au Portugal, en 2010, pour un siège au Conseil de sécurité des Nations unies. En septembre dernier, lors de son passage à l'organisation internationale, Justin Trudeau annonçait une renaissance du rôle canadien dans la sécurité mondiale.

Dans une conférence de presse en marge de son discours à l'Assemblée générale, Trudeau mettait l'accent sur son objectif de siéger à nouveau au Conseil de sécurité, organe central des Nations unies ayant pour mission le maintien de la sécurité mondiale. Affirmant que le monde gagnerait d'avoir une présence canadienne au Conseil, Trudeau restait évasif quant aux questions sécuritaires de l'heure, qu'on parle de la Corée du Nord ou des diverses crises migratoires qui marquent cette décennie.

Ces derniers jours, le premier ministre revenait à la charge avec un nouveau projet pour le Canada, soit celui de jouer le rôle de médiateur dans l'escalade des tensions sur la péninsule coréenne. Trudeau a fait mention de la possibilité d'user de l'influence canadienne sur Cuba, entre autres, ou encore de profiter du réchauffement des communications entre Ottawa et Pyongyang de ces derniers mois. Malgré le caractère louable de la tentative, il y a quand même lieu de se demander quel genre de pression le Canada arriverait à exercer sur la Corée du Nord, alors que le gouvernement américain n'arrive à rien sans passer par la Chine ou la Russie, desquelles la Corée du Nord est commercialement dépendante.

Crise humanitaire

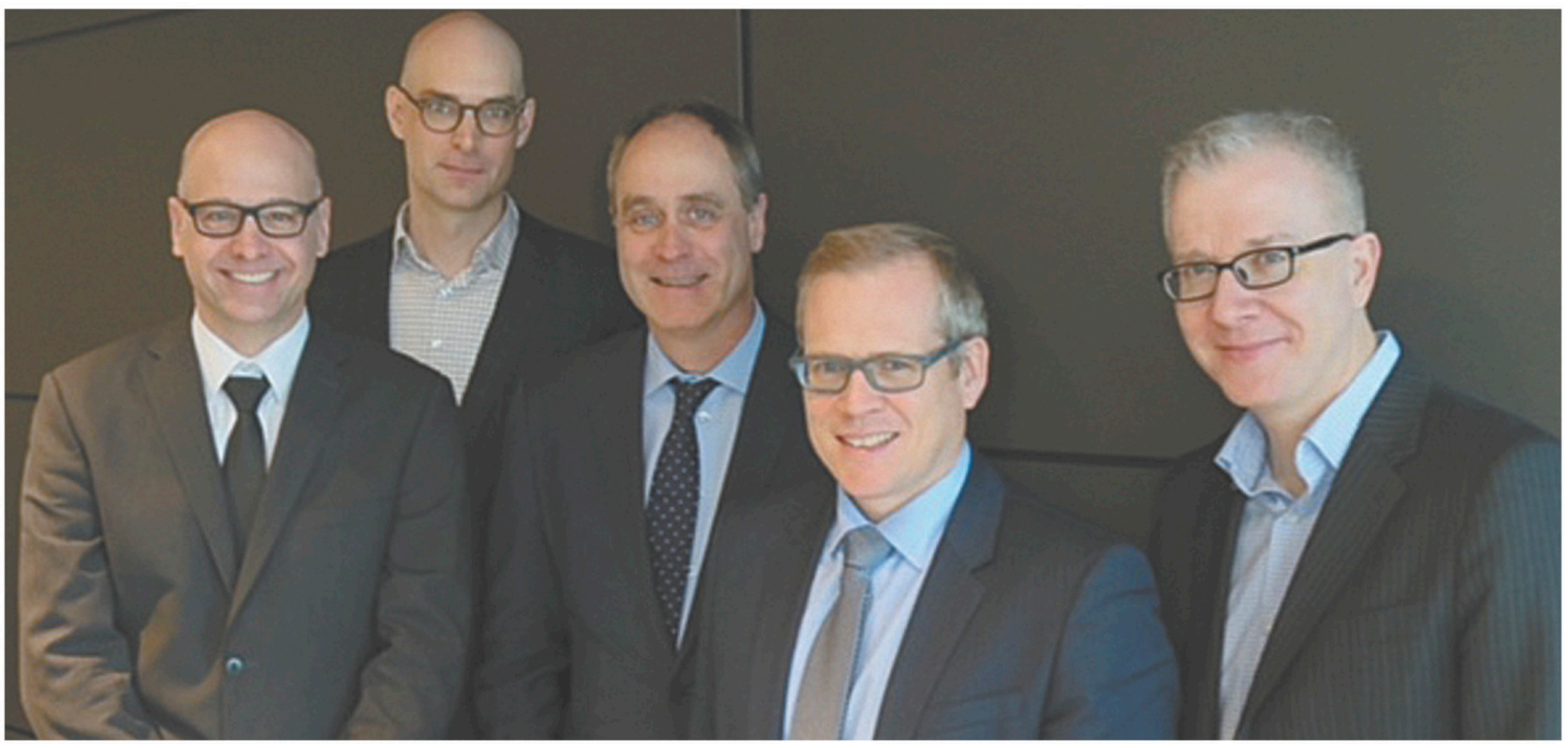
La position canadienne quant à la sécurité internationale reste toutefois ambiguë vu le silence du gouvernement face à la crise humanitaire au Yémen. En guerre civile depuis 2015, le Yémen est devenu le théâtre d'une lutte de pouvoir meurtrière à la suite de l'intervention saoudienne. Dans la dernière année, la guerre a créé une crise humanitaire affectant plus de 20 millions de civils, selon les estimations onusiennes, causant plusieurs millions de déplacés internes vivant dans une situation de famine critique. Du côté du gouvernement Trudeau, par contre, il serait malencontreux de devoir critiquer les actions d'un allié, mais d'abord et surtout d'un excellent client. Le régime saoudien est en effet le plus grand acheteur de matériel militaire canadien après les États-Unis.

N'écoutant pas les appels de plusieurs ONG, dont Amnistie internationale, critiquant les violations des droits de la personne du régime saoudien, le gouvernement canadien a l'an dernier donné l'aval à un contrat élaboré par les conservateurs avec l'Arabie saoudite pour fournir une flotte de véhicules blindés légers à la monarchie arabe. Certains blindés, qualifiés par l'euphémisme « jeep » (un peu léger pour parler d'un véhicule avec canon monté en tourelle et armes de haut calibre) par Trudeau, sont peut-être déjà en service au Yémen.

En grand défenseur de la sécurité mondiale, le ministre des Affaires étrangères de l'époque, Stéphane Dion, s'excusait en disant qu'il n'y avait pas de preuve concrète que les véhicules canadiens étaient utilisés pour commettre des violations des droits de la personne ou du droit humanitaire. Bien entendu, les observations onusiennes quant au fort risque de commission de crimes de guerre par l'armée saoudienne au Yémen ne sont pas des preuves suffisantes. La présente ministre Freeland demeure tout aussi évasive, disant que le Canada prend la question très au sérieux et promettant… une étude sur l'usage desdites armes par l'Arabie saoudite. Mais, une fois les armes livrées, il y a tout de même lieu de se questionner sur les actions que peut réellement prendre Freeland pour empêcher leur usage contre des populations civiles.

Questionné l'an dernier au sujet du contrat, Trudeau défendait la décision en disant que le Canada devait s'assurer d'être respecté sur la scène internationale, et donc que le respect du contrat était une question de principe… Malgré cela, cette année, au plus fort de la crise humanitaire au Yémen, Trudeau a cherché à définir le Canada comme un champion de l'humanitaire. Et si, pour l'année à venir, le Canada cherchait plutôt à être célébré pour son respect indéfectible des droits de la personne, de la sécurité et de la légalité internationale ? Ce rôle de leadership commence là où le soutien du gouvernement Trudeau pour la monarchie saoudienne s'arrête.

IDÉES



BCF

Le syndicat de la rédaction croit en l'avenir du *Devoir*, à tel point que ses membres ont accepté de participer à la recapitalisation. Éric Desrosiers, journaliste et administrateur, Guillaume Bourgault-Côté, président du syndicat, et François Desjardins, vice-président du syndicat, posent avec André Ryan, président du conseil, et Brian Myles, directeur du Devoir. Me Ryan a joué un rôle déterminant pour compléter les transactions annoncées aujourd'hui.

Le Devoir réalise un plan ambitieux de recapitalisation

Grâce à l'apport d'investisseurs patients, nous serons mieux positionnés pour affronter les défis de l'ère numérique

BRIAN MYLES
Directeur

Pour la première fois depuis 1993, Le Devoir inc. a procédé récemment à une recapitalisation inventive, grâce à l'apport d'investisseurs patients issus des secteurs institutionnel et privé. Ces transactions procurent au *Devoir* les fonds nécessaires pour mener à bien son plan stratégique 2020, axé sur le numérique, tout en préservant l'indépendance du quotidien. L'imprimé n'est pas pour autant en reste puisque *Le Devoir* continue d'être livré à ses lecteurs dans ce format six jours par semaine.

Trois partenaires historiques du *Devoir*, le Fonds de solidarité FTQ, le Mouvement Desjardins et Fondaction, ont fourni une part substantielle des 2,2 millions de dollars en capitaux recueillis dans le cadre d'une série de transactions privées menées en conformité avec les exigences de la Loi sur les sociétés par actions, sous les conseils juridiques du cabinet BCF.

En additionnant les investissements en immobilisations déjà prévus par *Le Devoir*, la société disposera d'une somme de 5 millions de dollars pour mettre à exécution son plan de transformation numérique, sans tourner le dos à l'imprimé, avec pour objectif de développer un modèle d'affaires fondé presque exclusivement sur l'abonnement d'ici l'horizon de 2020. *Le Devoir* a confiance d'y parvenir en raison de son positionnement unique sur le marché et grâce à l'apport des nouveaux investisseurs.

Dans notre modèle, les revenus de publicité seront toujours les bienvenus, en complément, dans le cadre d'une stratégie reposant sur la production multiplateforme de contenus d'information à valeur ajoutée. Comme d'autres grands médias de qualité, tels que le *New York Times* et *Le Monde*, *Le Devoir* fait le pari qu'il sera possible de monétiser les contenus auprès des abonnés, pour ses versions imprimées autant que numériques. D'ailleurs, les deux tiers de nos revenus proviennent déjà de nos abonnés, pour qui *Le Devoir* est un instrument indispensable pour l'avancement de la société québécoise.

Les revenus de sociofinancement provenant des Amis du Devoir et des contributions découlant de notre campagne annuelle « Je soutiens *Le Devoir* » sont aussi partie intégrante de notre nouveau modèle d'affaires. Cet apport financier fort précieux sera principalement investi dans nos contenus et le développement de nos applications.

Quant au soutien demandé aux gouvernements par les regroupements médiatiques auxquels nous appartenons, il demeure tout aussi nécessaire pour soutenir le virage numérique dont dépend notre pérennité.

D'ailleurs, à ce sujet, Le Devoir inc. a reçu un prêt remboursable sur cinq ans de 526 000 $ du gouvernement du Québec par l'entremise de son mandataire, Investissement Québec (IQ), afin de faire l'acquisition d'outils technologiques sous licence. Il s'agit de la seule participation gouvernementale dans Le Devoir inc.

Les nouveaux actionnaires

Les nouveaux actionnaires qui seront représentés au conseil d'administration du *Devoir* sont :
L'Imprimerie populaire limitée (IPL) ;
Le Fonds de solidarité FTQ ;
Le Mouvement Desjardins ;
Le Syndicat de la rédaction du *Devoir* ;
Fondaction ;
Exaclan inc. (Denis M. Sirois) ;
Jacques Lamarre Management inc. ;
Michèle Lamarre ;
Location d'outils Simplex (André Véronneau) ;
Gestion de Luz inc. (Louis Véronneau).

À l'image des lecteurs et lectrices, les actionnaires du *Devoir* comprennent la réalité et la mission bien particulières de l'entreprise. Ils souscrivent à des actions en étant animés des mêmes intentions que les quelque 2000 donateurs qui ont contribué à notre campagne de soutien cette année. Ils posent un geste citoyen pour soutenir un média indépendant qui est essentiel à la vitalité du débat d'idées au Québec.

L'indépendance du *Devoir* et l'autonomie du directeur dans les choix rédactionnels sont entièrement préservées dans la nouvelle convention d'actionnaires qui unit les parties. L'Imprimerie populaire limitée, représentée par le directeur, garde le contrôle du *Devoir* avec 51 % des votes au conseil. Le directeur, par le contrôle qu'il exerce sur le bloc d'actions d'IPL, nomme 7 administrateurs sur 14 au conseil (dont un poste pour lui-même). Le président du conseil du *Devoir*, une fonction assumée par André Ryan depuis le décès de Jean Lamarre, sera désigné par un vote majoritaire du conseil, sur recommandation du directeur.

Un double verrou dans la convention des actionnaires empêche les actionnaires de forcer IPL à céder le contrôle de la société et empêche IPL de céder le contrôle de la société de son propre chef. *Le Devoir* n'est pas à vendre, et il ne le sera jamais. Il demeure le plus grand média indépendant francophone en Amérique du Nord, en conformité avec les volontés de son fondateur, Henri Bourassa.

Une transaction réussie

La recapitalisation du *Devoir* a été un projet de longue haleine, amorcé par l'ancien directeur, Bernard Descôteaux. S'il est un homme qui a déployé temps et énergie pour amener de nouveaux investisseurs, assainir le bilan financier et les structures juridiques du *Devoir*, c'est bien notre regretté président du conseil, Jean Lamarre. Celui-ci a consacré des heures incalculables au projet et il a engagé le prestige de sa réputation et de son réseau de contacts pour faire de la recapitalisation du *Devoir* une réalité.

M. Lamarre a notamment convaincu son oncle, Jacques Lamarre, et sa sœur, Michèle Lamarre, de participer à la recapitalisation. La famille Lamarre sera représentée au conseil par Isabelle Lamarre. *Le Devoir* compte aussi sur l'apport de deux autres familles. Denis M. Sirois, dont le père, Denis Sirois, fut l'un des principaux actionnaires individuels du *Devoir* lors de la recapitalisation de 1993, poursuit son engagement avec nous. Une troisième famille (André Véronneau et son frère Louis Véronneau) s'ajoute à l'actionnariat.

Outre le Fonds de solidarité et Fondaction, le Syndicat de la rédaction du *Devoir* a également investi dans la relance du *Devoir*. Il s'agit là d'une importante marque de confiance de la part du principal syndicat actif au sein de la société. Le représentant du syndicat siégera au comité exécutif et au conseil d'administration. À ce titre, il participera aux décisions stratégiques importantes sur les affaires courantes du *Devoir*.

Cette convergence d'actionnaires issus des grandes institutions québécoises, du secteur privé et du giron syndical atteste du caractère rassembleur du *Devoir*.

Des transactions en amont

En amont de la recapitalisation, *Le Devoir* a procédé à une série de transactions bilatérales. Ainsi, la société a procédé au rachat des actions détenues par la SPEQ Le Devoir et la SPEQ des employés du *Devoir*. Ces deux sociétés ont procédé à leur dissolution respective en 2016 et en 2017. Il est à noter qu'en participant à la recapitalisation du *Devoir*, le Syndicat de la rédaction a repris le rôle et les responsabilités dévolues autrefois à la SPEQ des employés du *Devoir*.

Les autres actionnaires de 1993 ont également accepté le rachat sans contrepartie, à des fins d'annulation, de toutes les actions qu'ils détenaient dans la société.

L'ensemble des transactions, de même que l'apport de nouveaux capitaux, permettra au *Devoir* de poursuivre sur sa lancée et de conforter sa position, sur le marché québécois, comme média de niche et carrefour d'idées.

Le nouveau conseil d'administration du *Devoir*

Administrateurs nommés par les actionnaires

Normand Chouinard	Premier vice-président aux investissements, Fonds de solidarité FTQ
Éric Desrosiers	Journaliste, représentant du Syndicat de la rédaction du *Devoir*
André Forgues	Conseiller stratégique au Mouvement Desjardins
Isabelle Lamarre	Avocate, représentante du groupe Lamarre
Michel Rioux, secrétaire	Retraité de la CSN, représentant de Fondaction
Denis M. Sirois	Vice-président des investissements chez Télésystème ltée
André Véronneau	Président de Location d'outils Simplex, représentant du groupe Véronneau

Administrateurs nommés par le directeur, pour L'Imprimerie populaire limitée

Michèle Fortin	Administratrice de sociétés
Anne Joli-Cœur	Administratrice de sociétés
Suzanne Moquin	Vice-présidente, Médiagrif
Brian Myles	Directeur, *Le Devoir*
Lucie Rémillard	Présidente, LR Stratégie
André Ryan	Président par intérim, associé chez BCF
Alain Saulnier	Professeur invité, Département de communication, Université de Montréal

L'injustice individuelle

FABRICE VIL



Vendredi soir dernier, fin de *party* de Noël. J'interpelle un taxi sur René-Lévesque. Direction maison, monsieur le chauffeur, mais, s'il vous plaît, une escale dans un resto sur le chemin. C'est ça, les après-*partys*. Le chauffeur accepte, en soulignant qu'il ne souhaite pas patienter quinze minutes, le temps de ma commande. Entendu. Arrêt intermédiaire au McDo Rosemont.

Arrivés au McDo, le chauffeur me demande de payer et me dit de contacter un autre taxi pour la suite du trajet. Un peu surpris, je comprends que, de son point de vue, il était clair d'entrée de jeu que nos chemins allaient se séparer là puisqu'il ne souhaitait pas m'attendre. Pourtant, le service de commande à l'auto est presque vide, et c'est ce que je lui indique.

Bien peu pour convaincre le chauffeur. Il me répond que l'attente est toujours trop longue et que ça lui fait perdre de l'argent. « C'est un soir de Noël, je peux pas manquer les clients. »

Et il enchaîne : « T'es un crisse de nègre sale ! »

Et il m'ordonne de sortir du taxi sans payer. Je m'exécute, en oubliant de noter le numéro de taxi et la compagnie, un peu sous le choc.

Le lendemain, je raconte l'incident sur Facebook : 469 réactions, plus de 100 commentaires et un lot de messages privés. Bien au-delà de l'attention que reçoivent mes publications habituelles. Certains internautes se révoltent qu'un tel incident puisse encore se produire en 2017. Plusieurs s'inquiètent de mon bien-être et de ma santé mentale face à une telle situation.

Accueillant cette vague de soutien avec gratitude, j'ai toutefois été particulièrement interpellé par un commentaire ayant capturé l'essence de mon état d'esprit à la suite de cet incident : « Alors que le gouvernement a reculé sur la commission sur le racisme systémique. Qu'est-ce à dire ? » L'auteur de ce commentaire, c'est mon papa.

De toutes les personnes qui auraient pu se scandaliser de ce fâcheux incident ou s'inquiéter immédiatement de mon bien-être, mon papa figure en tête de liste, *ex æquo* avec ma maman. Mais non, parce que lui, il apprivoise la discrimination depuis son arrivée au Québec en 1977.

L'agression que j'ai subie vendredi dernier n'alerte pas outre mesure son instinct paternel, parce qu'il me prépare à la vie en société depuis bientôt 33 ans. Sans même en avoir discuté, mon père et moi sommes sur la même longueur d'onde : ma publication n'avait pas pour objet de m'inscrire en victime, mais plutôt de constater, avec désolation, que notre société est organisée de manière à ce qu'un individu s'autorise de tels propos. Certains diraient que l'incident du taxi est un cas unique. Il suffit de lire les commentaires racistes que je reçois en réponse à mes chroniques pour se convaincre du contraire.

C'est en ce sens que, tout en accueillant la sympathie de tout mon entourage, j'affectionne plus particulièrement la réponse de mon papa. Oui, « crisse de nègre sale » sont des paroles inacceptables qu'un chauffeur ne devrait jamais adresser à un client. Mais comme mon père, ça fait belle lurette que je ne verse plus de larmes à ce sujet. Ma vie et l'éducation que j'en ai tirée m'ont immunisé. Je suis plutôt indigné par les systèmes qui non seulement sont en eux-mêmes injustes, mais qui aussi préparent le terrain pour que les injustices individuelles émergent. Le racisme d'un chauffeur de taxi m'irrite. La normalisation de groupes comme La Meute m'enrage.

L'injustice est rarement un cas isolé. Elle est le produit d'un mélange désorganisé de règles formelles ou informelles, de mœurs, de valeurs sociétales et de rapports de pouvoir. En bref, ce qu'on appelle les systèmes. Or, compte tenu de leur complexité et de leur intangibilité, les systèmes ne sont pas *sexy*, contrairement aux histoires concrètes qui illustrent les injustices.

Réfléchir aux mécanismes de la culture du viol répugne. Mais il suffit d'un *tweet* d'Alyssa Milano et de l'addition de toutes les histoires de femmes violentées qui s'en sont suivies pour galvaniser un mouvement qu'on n'avait jamais observé auparavant. Il a fallu qu'on voie un enfant mort sur une plage pour qu'on ouvre nos portes aux réfugiés syriens. « La meilleure façon de rallier un homme à votre cause est de toucher son cœur, la grande route vers sa raison », ai-je déjà écrit dans ces pages, citant Abraham Lincoln.

L'élaboration de solutions au gré des histoires personnelles empêche de faire face aux injustices dans toute leur profondeur et leur amplitude. Cette approche réactive dépend trop des nouvelles que les médias veulent bien nous raconter et de l'humeur de l'opinion publique. L'injustice est systémique. Ça prend une approche systématique. Si un humain ne peut à lui seul affronter les systèmes injustices, nos institutions, dont au premier chef l'État, ont le devoir d'assumer cette responsabilité.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR
RÉDACTION Véronique Chagnon *(chef de division)*, Robert Dutrisac, *(éditorialiste)*, Michel Garneau et Pascal Élie *(caricaturistes)*, Jacques Nadeau *(photographe)*, Olivier Zuida *(recherchiste photos)*; **information générale :** Isabelle Paré *(chef de division et reporter)*, Stéphane Baillargeon *(généraliste)*, Gérald Dallaire *(pupitre)*, Amélie Daoust-Boisvert *(santé)*, Jean Dion *(sports)*, Marco Fortier *(éducation)*, Lisa-Marie Gervais *(diversité)*, Pauline Gravel *(sciences)*, Jessica Nadeau *(éducation)*. Alexandre Shields *(environnement)*; **information politique :** Michel David *(chroniqueur)*, Hélène Buzzetti et Marie Vastel *(correspondantes parlementaires à Ottawa)*, Marco Bélair-Cirino et Marie-Michèle Sioui *(correspondants parlementaires à Québec)* Dave Noël *(recherche)*, Jeanne Corriveau *(affaires municipales, Montréal)*, Isabelle Porter *(affaires municipales, Québec)*; **information culturelle :** Guillaume Bourgault-Côté *(politiques culturelles)*, Julie Carpentier *(pupitre)*, Fabien Deglise *(livres)*, Catherine Lalonde *(arts vivants)*, François Lévesque *(écrans)*,Caroline Montpetit *(arts vivants)*, Philippe Papineau *(médias)*; **information économique :** Gérard Bérubé *(adjoint au directeur de l'information)*, François Desjardins et Éric Desrosiers *(reporters)*, Benoît Munger *(pupitre)*; **information internationale :** Guy Taillefer *(chef de division et éditorialiste)*; **section art de vivre :** Diane Précourt *(responsable des cahiers Week-end et Plaisirs)*; **cahiers spéciaux :** Aude Marie Marcoux *(responsable)*; **équipe numérique :** Laurence Clavel, Guillaume St-Hilaire et Geneviève Tremblay *(pupitres)*; **correction :** Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant *(correctrices)* ; **soutien à la rédaction :** Amélie Gaudreau *(coordonnatrice à la rédaction)*, Jean-Philippe Proulx *(commis)*. **DOCUMENTATION** Manon Derome *(Montréal)*, Denise Ledoux *(Ottawa)*. **PUBLICITÉ** Charleyne Bachraty *(adjointe au vice-président)*, Marlène Côté, Évelyne De Varennes, Amel Elimam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Sebaï *(directrices de comptes)*, Alain Tréhout *(directeur créativité média)*, Amélie Maltais *(commis aux avis légaux)*, Alessandra Tantalo et Laurence Hémond *(coordonnatrices publicitaires)*. **PRODUCTION** Caroline Desrosiers, Yannick Morin, Anthony White et Nathalie Zemaitis. **INFORMATIQUE** Yanick Martel *(administrateur Web)*, Jean-François Côté *(analyste programmeur)*, Luc Girard *(technicien informatique)*, Solène M. Hébert *(développeuse Web)*. **PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE** Catherine Gentilcore *(coordonnatrice marketing, communications et relations publiques)*, Sébastien Beaupré *(coordonnateur service à la clientèle)*, Manon Blanchette, Caroline Filion, Nathalie Filion, Isabelle Sanchez *(préposées au service à la clientèle)*. **ADMINISTRATION** Olena Bilyakova *(responsable des services comptables)*, Mélisande Simard *(adjointe administrative et responsable des ressources humaines)*, Florentina Draghici *(technicienne comptable)*, Véronique Pagé *(responsable du crédit)*.

ACTUALITÉS



EMILIO MORENATTI ASSOCIATED PRESS

Comme il l'a fait durant toute la campagne électorale, le président destitué de la Catalogne, Carles Puigdemont, s'est adressé à ses partisans par vidéoconférence depuis Bruxelles.

MAJORITÉ

SUITE DE LA PAGE 1

prisonniers politiques libérés et l'on doit commencer à chercher une solution politique.»

Malgré l'exil à Bruxelles de Puigdemont et l'emprisonnement d'Oriol Junqueras, chef d'Esquerra Republicana de Catalunya (ERC), le bloc indépendantiste a fait élire 70 députés, ce qui lui donne une majorité de trois députés. Avec respectivement 34 et 32 députés, les deux grands partis indépendantistes (JxCat et ERC) améliorent leur score de 2015 alors que le petit parti indépendantiste d'extrême gauche CUP n'obtient que 4 sièges.

Malgré ce qu'avaient laissé penser les sondages, c'est donc le parti du président destitué Carles Puigdemont qui conserve l'avantage sur son rival historique ERC. À Bruxelles, le président catalan était tout sourire tant cette élection apparaît comme une victoire personnelle et un blanc-seing des électeurs pour son exil à Bruxelles où il a pu faire campagne et forcer Madrid à abandonner toute velléité de l'extrader. Dans le nouveau Parlement, une large majorité de 78 députés souhaite la tenue d'un référendum sur l'indépendance, a-t-il souligné.

Ciutadans en tête

Pour la première fois depuis le retour de la démocratie en Espagne, c'est un parti unioniste radicalement antinationaliste, Ciutadans, qui devient le premier parti de Catalogne. Dirigé par la jeune Inés Arrimadas, Ciutadans a siphonné les voix du Partido Popular qui sort de cette élection décimé avec seulement 3 députés, un record historique. La défaite est donc double pour le président espagnol.

«Nous sommes les gagnants de cette élection», a déclaré Inés Arrimadas qui s'est adressée en espagnol uniquement aux quelques centaines de militants réunis sur la place d'Espagne à Barcelone. «La majorité sociale en Catalogne est catalane, elle est espagnole et européenne. [...] Les partis nationalistes ne pourront plus parler au nom de toute la Catalogne.»



JOSEPT LAGO AGENCE FRANCE-PRESSE

Si les indépendantistes ont la majorité des sièges au Parlement, c'est le parti que dirige Inés Arrimadas (Ciutadans) qui remporte le plus de votes.

Né il y a dix ans à peine pour s'opposer aux nationalistes, Ciutadans devient donc le leader de tous ceux qui s'opposent à l'indépendance et à la tenue d'un référendum. Le parti n'a cependant pas réussi à gruger les votes du Parti socialiste catalan (PSC) qui, avec 17 députés, a bien résisté. Selon de nombreux observateurs, cette victoire symbolique en Catalogne pourrait servir de marchepied à la maison mère madrilène, Ciudadanos, pour prétendre à la succession de Mariano Rajoy.

À quand le retour du gouvernement légitime?

Chez les indépendantistes de la grande organisation Assemblée nationale catalane (ANC), on interprétait ce résultat comme une «double victoire», compte tenu des conditions difficiles de la campagne, avec un leader en exil et un autre en prison. On veut aussi y voir une validation du résultat du référendum bancal du 1er octobre qui avait donné une majorité à l'indépendance — mais avec une participation de seulement 45%. L'organisation, dont le leader Jordi Sanchez est en prison, réclame «le retour immédiat du gouvernement légitime».

C'est dans une ambiance grave que les Catalans se sont massivement mobilisés pour faire la queue devant les urnes en cette journée travaillée alors que les élections se déroulent habituellement le dimanche. Selon une journaliste d'*El País*, à Gérone, les urnes étaient tellement pleines que des électeurs ont eu de la difficulté à y introduire leur bulletin.

De nombreux Catalans sont allés voter vêtus de jaune en signe de soutien aux leaders nationalistes emprisonnés. À la boutique Humana, sur la rue Creu Coberta à Barcelone, les t-shirts jaunes étaient en vitrine en solde à cinq euros. Même le club de football Gironna FC, de la très nationaliste ville de Gironne, a joué jeudi soir en maillots jaunes. De sa prison d'Estremera, Oriol Junqueras a fait parvenir un tweet dans lequel il disait que la prison le «rendait plus fort».

Pendant que l'on dansait à l'assemblée de l'ANC, et que Ciutadans avait monté une scène sur la place d'Espagne à Barcelone, les Catalans ont accueilli ce résultat dans le calme. Si on sait quel gouvernement ils souhaitent, personne ne pouvait dire jeudi soir comment il sera possible de le former. Carles Puigdemont pourra-t-il revenir de Bruxelles? Oriol Junqueras, tête de liste d'ERC, et Jordi Sanchez pourront-ils être investis? Le statu quo qui avait mené à un affrontement frontal lors du référendum sauvagement réprimé du 1er octobre est donc intact. L'avenir de la Catalogne semble toujours aussi incertain.

Le Devoir

PARI

SUITE DE LA PAGE 1

sur les doigts (le 155), reprendraient vite leurs esprits, chassant les chimères et retrouvant le droit chemin. Une bonne mobilisation de la majorité silencieuse, le 21 décembre, ferait le reste.

«Nous avons décapité l'indépendantisme», a-t-il même prétendu à Barcelone, dans les derniers jours de la campagne.

◆ ◆ ◆

Mais c'est raté pour M. Rajoy. Ce 21 décembre n'est pas celui qu'il espérait.

Mobilisation il y a eu, certes, avec 82% des inscrits ayant fait la queue pour déposer leur bulletin – un sommet historique et une leçon citoyenne, à l'ère de la désaffection populaire et du cynisme antipolitique.

Mais mobilisation dans tous les camps. Avec un parti férocement «unioniste», Ciutadans, arrivé en tête d'un peloton de sept formations, décrochant un peu plus du quart des suffrages exprimés.

Et avec un bloc indépendantiste, pourtant divisé – la querelle intestine de Puigdemont l'exilé contre Junqueras l'emprisonné –, qui a tenu intégralement le coup, même s'il y avait deux listes au lieu d'une seule.

Les indépendantistes (trois partis au total, avec l'extrême gauche) n'ont pas progressé en pourcentage. Mais ils n'ont pas baissé non plus, à 47,5% (contre 48% et des poussières en 2015). Et du fait de la mobilisation exceptionnelle aux urnes, en chiffres absolus ils sont passés de 1,6 million de voix à 1,9 million.

Le camp unioniste, lui, fait 43,5%. Si ce vote peut être considéré comme un référendum, alors son résultat est: Oui 47,5%, et Non 43,5%.

Ciutadans, avec l'efficace et séduisante Inés Arrimadas, a percé de façon décisive, fédérant les voix de ceux et celles pour qui, à Barcelone ou à Tarragone, le catalanisme et l'identité nationale ne sont que des choses lointaines ou vilaines. Mais il l'a surtout fait au détriment du PP de M. Rajoy, dont la (déjà petite) succursale catalane (9% et 11 députés en 2015) s'effondre complètement, avec 4% et 3 députés. Une catastrophe pour le parti qui dirige l'Espagne.

La très faible majorité en sièges du bloc indépendantiste (70 sur 135) sera fragile. On peut imaginer de vraies batailles intestines, et peut-être un rôle accru pour le petit parti «Catalonia en Comu», ni dans un bloc ni dans l'autre, parti frère de Podemos (non indépendantiste, mais proréférendum légal).

Le choc du 27 octobre, même dans sa «version Rajoy», a laissé des traces: plus rien ne sera comme avant. Le mur de Madrid s'est dressé, et pour l'instant il reste.

Même si les lignes politiques ne bougent pas beaucoup – un peuple coupé en deux sur la question nationale, on a déjà vu ça –, les nationalistes catalans ont beaucoup évolué, en cet épique automne 2017. Ils ont perdu de leur innocence, de leur amateurisme et de leurs illusions. Face à l'Espagne, mais aussi face à l'Europe et face au monde.

Ils peuvent se dire que Rajoy ne sera pas toujours là. Qu'une «troisième voie» pourrait émerger. Ou que le référendum rêvé, positif ou négatif à la fin, pourrait un jour être organisé. Après-demain.

François Brousseau est chroniqueur d'affaires internationales à Radio-Canada.

CLICHÉS

SUITE DE LA PAGE 1

Sous le titre *Le naufrage,* Charles-Frédérick Ouellet signe une quarantaine de photographies tirées d'expéditions en mer. Cette plongée dans l'univers des chalutiers, qui a pris la forme d'expositions en 2015 et en 2016, a atteint l'état final et immuable du livre. Livre de photographies, de ceux qui se passent de mots. Les images font le récit.

Poésie et récit. C'est à ces deux enseignes que loge le photographe de Chicoutimi, aujourd'hui basé à Québec. *Le naufrage*, son troisième livre, raconte certes une histoire, des histoires, mais celles-ci sont aussi nébuleuses que les images, brumeuses, mouvantes, mystérieuses.

«Le reportage a un but précis: véhiculer de l'information. La photo doit témoigner pour l'ensemble d'une situation. Personnellement, j'essaie de créer des images qui ne se révèlent pas entièrement, difficiles à situer dans le temps», explique l'artiste qui se dit de tradition documentaire.

Charles-Frédérick Ouellet est membre de Kahem, collectif «né, lit-on sur Internet, d'une nécessité d'échange et de réflexion sur la photographie documentaire et ses pratiques». Ses collègues, parmi lesquels Yoanis Menge et le collaborateur du *Devoir* Renaud Philippe, forment une nouvelle génération de photographes de terrain, indépendants et affranchis des dogmes.

Ils se sont rencontrés à Matane, au cégep, puis sont partis apprendre auprès des meilleurs en Europe. Ouellet a fréquenté les Luc Choquer et autres Marie-Paule Nègre. Il a depuis gardé des liens en France, à travers l'agence Hans Lucas. Sa caméra, elle, l'a mené en Inde et en Chine.

Chez Kahem, le long terme, l'inconnu et la prise de risque drainent les projets. *Le naufrage* découle de six ans de travail (2010-2016) et d'innombrables voyages sur le Saint-Laurent. Son auteur, qui assure ne pas avoir le pied marin — «j'ai le mal de mer comme tout le monde» —, s'est plié aux conditions imposées.

«Avec les pêcheurs, raconte-t-il, tu es mieux d'avoir du temps devant toi. Tu peux partir dans les trois heures [suivantes], comme dans une semaine. C'est la même chose pour le retour: cinq jours si le quota y est, sinon plus.»

Cette plongée dans le monde des chalutiers a donné lieu à des expositions, puis à un livre de photographies, de ceux qui se passent de mots. Les images font le récit.

Charles-Frédérick Ouellet ne milite pas pour la cause de la pêche — contrairement à l'ami Yoanis Menge, qui a fait sienne la survie de la chasse au phoque. Ouellet s'est lancé dans le projet maritime, comme il l'a fait ensuite pour celui mené, dans les bois, sur les traces de l'explorateur Louis Jolliet (1645-1700): en quête de récits en «périphérie», sorte de patrimoine immatériel oublié.

«Quand je vois que la seule référence à Louis Jolliet, c'est le bateau de croisière à Québec, je me dis qu'on ne connaît pas notre histoire», explique ce fils de travailleurs du transport maritime.

Charles-Frédérick Ouellet ne tient pas à faire la morale. Ses images sur le fleuve ne commentent ni le déclin de la pêche ni un quelconque naufrage social. Tout au plus, elles enracinent le Québec dans des eaux mouvementées, entre des scènes sur le chalutier et des vues de la côte, «lieux de naufrage qui portent les marques invisibles du passé», précise le photographe.

«Au début, je photographiais l'activité de la pêche, les hommes au travail, mais je restais à la lisière du photoreportage. À un moment, avec les pêcheurs, j'ai réalisé que nous parlions constamment des éléments. J'ai commencé à voir le littoral, l'horizon, l'effet du vent, les vagues, le mouvement des oiseaux et le ciel, comme des éléments actifs de l'environnement.»

À la source du *Naufrage*: les archives familiales de Ouellet, dont une correspondance entre ses grands-parents qui détaille le climat, le trafic fluvial et autres faits absents des livres.

«Le projet de l'explorateur s'est défini autrement, dit celui qui a consulté les archives des jésuites. Ce qui m'intéressait, c'était la notion de frontière. Je me sers de Jolliet pour parler de frontières sociales, géographiques, culturelles, axes qui définissent le continent, mais très abstraits.»

L'instinct a poussé Charles-Frédérick Ouellet vers ces figures identitaires que sont le pêcheur et le coureur de bois. Loin de lui cependant l'idée d'en faire des exemples de virilité. C'est davantage la nature qui le fascine, lui, ce paysagiste non déclaré qui s'est trouvé un autre sujet (les Basques) pour relier mer et ciel, Amérique et Europe. Cet hiver, il parcourra autant la Côte-Nord que le littoral entre Bayonne, en France, et San Sebastián, en Espagne.

Collaborateur
Le Devoir

LE NAUFRAGE
Charles-Frédérick Ouellet, éditions du Renard, 108 pages.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 1265, rue Berri, 8e étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 Berri-UQAM
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30
Renseignements et administration : 514 985-3333

Le Devoir sur ledevoir.com
sur Facebook et sur Twitter

La rédaction
Au téléphone 514 985-3333
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Abonnements (lundi à vendredi, 7h30 à 16h30)
Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Publicité
Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par courriel publicite@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Avis publics et appels d'offres
Au téléphone 514 985-3452
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement
Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340
Par courriel petitesannonce@ledevoir.com

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en avertir notre service à la clientèle. *Le Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc. dont le siège social est situé au 1265, rue Berri, 8e étage, Montréal (Québec), H2L 4X4. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12800, rue Brault, Saint-Janvier de Mirabel, division de Québecor Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du *Journal de Québec*, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation Sun Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Envoi de publication — Enregistrement no 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.